

Propreté
Hygiène

et Services
Associés

20

24

CHIFFRES CLÉS & actions prioritaires





ÉDITO

PHILIPPE JOUANNY

Alors que les crises, sanitaire et inflationniste, se succèdent, et que les enjeux environnementaux se font chaque jour plus prégnants, les professionnels de l'hygiène et de la propreté œuvrent au quotidien pour permettre la bonne réalisation des activités économiques et sociales du pays.

Plus que des prestations techniques, la propreté contribue à la santé, au bien-être, au confort et plus largement à la performance des environnements de vie et de travail.

Pour la FEP, faire reconnaître et valoriser un secteur économique à forte utilité sociale constitue un enjeu central, dans le cadre d'une activité qui, se déployant sur les sites des clients, ne peut évoluer qu'en partenariat étroit avec ceux-ci. C'est dans cette perspective que la FEP œuvre pour encourager des pratiques d'achat de services de propreté plus efficaces et responsables de la part des acteurs publics comme privés, de surcroît dans une période où les besoins en innovation, notamment organisationnelle avec le travail en continu et/ou en journée, et les exigences RSE sont croissants.

Cette nouvelle édition des chiffres clés de la Propreté est l'occasion de rendre compte de la place de nos métiers de service et de mieux appréhender les caractéristiques des 15 000 entreprises de propreté et des 600 000 emplois du secteur, de présenter des actions, dispositifs sectoriels et résultats en termes de formation, de RSE, d'innovation, en réponse aux enjeux majeurs auxquels le secteur fait face.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant qu'elle vous permettra de mieux vous familiariser avec les enjeux et les acteurs de ce secteur d'activité essentiel au quotidien de chacun et chacune.

Philippe Jouanny
Président de la FEP - Fédération des entreprises de propreté,
d'hygiène et des services associés

SOMMAIRE

Les principaux repères du secteur de la propreté et des services associés

p.05

1 LES ENTREPRISES

p.08

1. Les caractéristiques des entreprises

p.09

2. L'activité et le chiffre d'affaires

p.12

3. L'engagement en matière de RSE et de transition écologique

p.17

2 LES EFFECTIFS

p.21

1. Les caractéristiques sociales des salariés

p.22

2. Les conditions d'emploi des salariés

p.27

3. La formation initiale, la formation en alternance et la formation continue

p.37

Annexe méthodologique

p.42



ACTIONS PRIORITAIRES

La FEP et les acteurs du Monde de la Propreté ont pris, depuis de nombreuses années, des initiatives pour répondre aux enjeux qui se posent au secteur et pour accompagner le développement économique, social et environnemental des entreprises. Certains de ces dispositifs, politiques ou actions sont présentés au regard des données chiffrées du secteur. Chacun de ces exergues concerne l'un des six principaux enjeux du secteur :



Donner de la valeur aux prestations de propreté et agir auprès des clients



Professionnaliser les dirigeants et encadrants



Engager les entreprises dans la RSE et la transition écologique



Recruter, former, qualifier les salariés



Faire évoluer l'organisation du travail, améliorer les conditions de travail



Développer l'innovation servicielle

LA PROPRETÉ

EN CHIFFRES



Plus de
600 000 emplois
+ de 115 000 emplois nets
créés en 10 ans



93% des entreprises
ont moins de 50 salariés



19 mds d'€
de chiffre d'affaires



50% des salariés
travaillent dans
plusieurs entreprises



Près de
15 000 entreprises
emploi au moins
1 salarié



Plus de
50% des salariés
travaillent 24H/semaine
ou plus



81% de CDI



Près de
5 000
jeunes
en formation initiale



65% de femmes



La Branche investit
100 M d'€
chaque année dans
la formation, la RSE,
la prévention des risques
professionnels

LE SECTEUR DE LA PROPRETÉ, DE L'HYGIÈNE ET DES SERVICES ASSOCIÉS

Les entreprises de propreté interviennent dans tous les lieux de vie et de travail

Bureaux



Immeubles

Commerces et centres commerciaux



Établissements de santé



Hôtels et restaurants



Industries : auto, agro-alimentaire...



Loisirs et événementiel



Crèches, établissements scolaires

CHAQUE JOUR,

les professionnels de la propreté travaillent pour tous, partout, pour rendre le quotidien de chacun sain et agréable, favoriser la qualité de vie au travail et la performance globale des activités.

Les entreprises de propreté interviennent en soutien de l'activité dans de nombreux environnements : bureaux tertiaires, locaux administratifs, services publics, copropriétés, commerces, hôpitaux, sites industriels, établissements scolaires, transports, hôtellerie-restauration, etc.

Elles développent avec leurs clients une large gamme de services associés (préparation des salles de réunion, gestion du courrier, manutention, gestion des déchets, entretien du bâtiment et des espaces verts, etc.).

Le secteur de la Propreté ne comprend pas : le service aux particuliers, le nettoyage de la voie publique, la gestion et le recyclage des déchets et les activités de dératisation et de désinsectisation.

LES PROFESSIONNELS DE L'HYGIÈNE ET DE LA PROPRETÉ, acteurs de bien-être

Plus que jamais, les professionnels de la propreté sont perçus comme indispensables par les Français. La crise sanitaire a augmenté la prise de conscience des Français de l'importance du secteur dans la société. Elle a aussi engendré une exigence plus forte en matière de propreté et d'hygiène dans l'ensemble des lieux fréquentés au quotidien.

84% des Français estiment que la propreté contribue fortement à leur qualité de vie et bien-être

- > 96% des Français considèrent la propreté et l'hygiène comme indispensables dans les lieux accueillant du public.
- > Plus de deux tiers d'entre eux ont pris conscience du rôle joué par les entreprises de propreté durant la crise.
- > 4 Français sur 5 estiment que les entreprises ont permis de lutter efficacement contre la propagation des virus dans les lieux publics.
- > 87% affirment que les professionnels du secteur jouent un rôle essentiel pour garantir la santé et la sécurité sanitaire.
- > Pour un Français sur deux, le niveau d'exigence de propreté et d'hygiène a augmenté après la crise sanitaire.
- > Dans les lieux de travail, la propreté est le premier critère d'attention, devant l'odeur et le niveau sonore.

Source : BVA-Monde de la Propreté 2023

LE MONDE DE LA PROPRETÉ, l'organisation de la profession

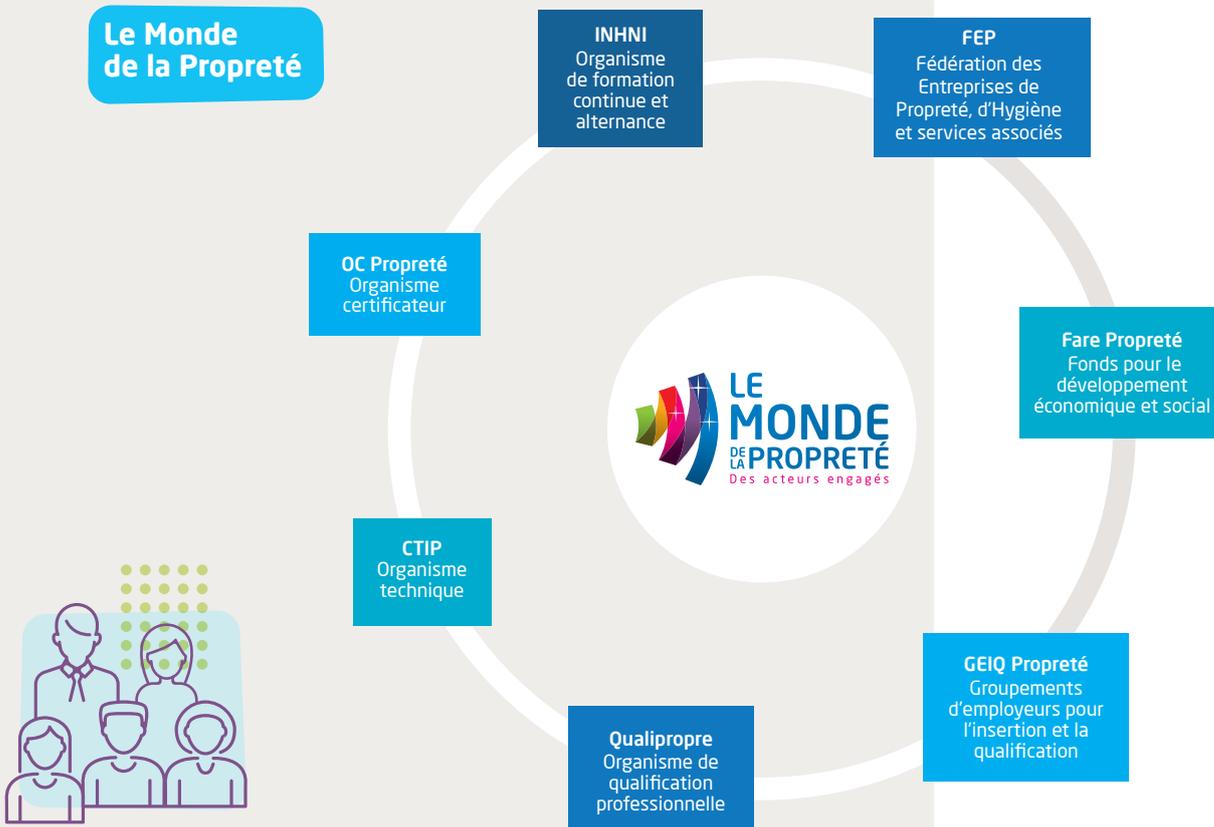


La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et services associés (FEP) est l'organisation historique représentative des entreprises du secteur. Au service des entreprises de toute taille, la FEP est présente sur l'ensemble du territoire via ses 9 Chambres patronales qui constituent la force de son réseau de proximité et accompagnent les entreprises au quotidien en leur offrant une large gamme de services. Ancrées dans la réalité économique et sociale régionale, elles sont les ambassadrices de la profession auprès des pouvoirs publics locaux et déploient la politique du secteur.

La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et services associés promeut le développement de l'ensemble des entreprises du secteur ; elle représente celles-ci auprès des parties prenantes, des pouvoirs publics et des instances interprofessionnelles. Elle informe, conseille, outille et oriente ses adhérents, notamment sur les questions juridiques, économiques et techniques auxquelles elles peuvent être confrontées, ainsi que dans le domaine de la formation.



Les acteurs du secteur de la propreté et des services associés se sont structurés et organisés autour d'une dynamique commune : le Monde de la Propreté, s'appuyant sur différents opérateurs.



LE SECTEUR DE LA PROPRETÉ,
DE L'HYGIÈNE

ET DES SERVICES ASSOCIÉS

Les entreprises

1



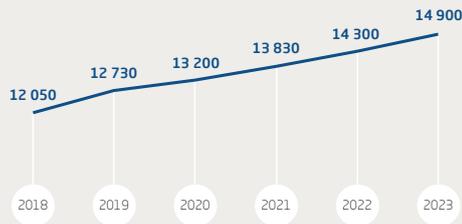
1

LES CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES DU SECTEUR

UN NOMBRE D'ENTREPRISES EN HAUSSE RÉGULIÈRE

Le secteur compte 14 900 entreprises employant au moins un salarié, un chiffre en augmentation constante ces dernières années.

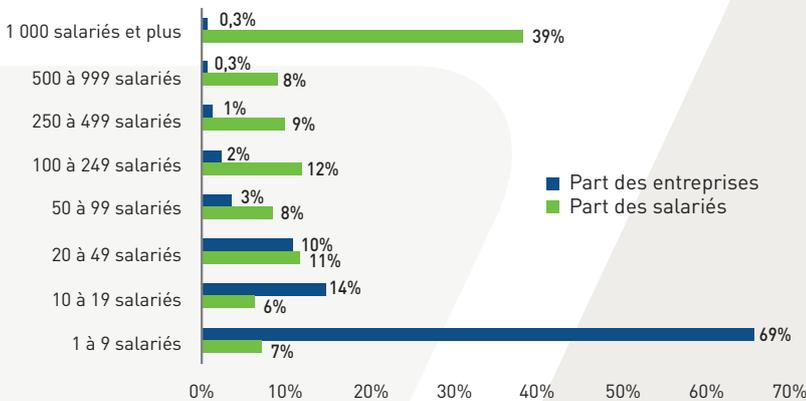
Les entreprises sont présentes sur l'ensemble du territoire national avec plus de 17 490 implantations d'établissements, contribuant au quotidien au dynamisme des territoires et de l'emploi local.



Près de
15 000
entreprises

Source : DARES et estimations FEP (2022-2023), entreprises employant au moins un salarié

DE NOMBREUSES PME ET QUELQUES GRANDES ENTREPRISES



Source : INSEE DADS et REE fichier SIRENE

Nota : ne sont représentées dans ce graphique que les entreprises employant au moins un salarié.

La répartition des entreprises et des emplois est polarisée :

- les entreprises de moins de **50 salariés** représentent **93%** des entreprises (un chiffre en légère augmentation du fait du dynamisme des créations) et **24%** de l'emploi du secteur,
- les entreprises de plus de **250 salariés** représentent moins de **2%** des entreprises et **55%** de l'emploi.

93%
des entreprises
ont moins de **50** salariés

• Les 50 premières entreprises représentent :



7,6 milliards d'€
du chiffre d'affaires



du chiffre
d'affaires
du secteur

Source : Classement des entreprises du Monde de la Propreté 2023 (exercice 2022) - INSEE Esane

DES ENTREPRISES FAMILIALES



La plupart des entreprises de propreté sont des entreprises familiales et patrimoniales au sein desquelles le pouvoir de décision est principalement détenu par la famille fondatrice. Elles sont souvent transmises de génération en génération. Cette situation est également vraie pour les très grandes entreprises du secteur, aujourd'hui présentes à l'échelle européenne et internationale, qui ont, pour plusieurs d'entre elles, gardé dans leur développement une gouvernance familiale.



UNE CRÉATION D'ENTREPRISES DYNAMIQUE

Les créations d'entreprises de propreté se maintiennent à un niveau élevé pour 2022, avec un taux de création qui gagne près d'un point de pourcentage. Selon l'INSEE, 9 entreprises créées sur 10 sont des entreprises individuelles. Ce dynamisme s'explique structurellement par l'absence de barrière à l'entrée et une croissance régulière, en partie tirée par le développement continu de l'externalisation.

Des taux de création d'entreprise plus élevés dans la partie nord de la France



Taux de création d'entreprise

Faible Moyen Elevé

Source : INSEE. Taux de création d'entreprises toutes catégories juridiques confondues. Le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises au stock d'entreprises de l'année précédente.

Création d'entreprises de propreté

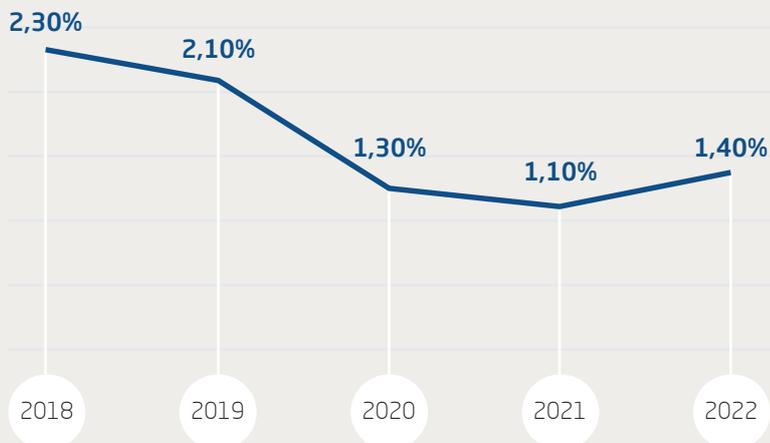


Source : Banque de France

UN NOMBRE DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE QUI AUGMENTE

Les mesures de soutien accordées à l'ensemble des entreprises suite à la crise sanitaire ont eu pour conséquence d'éviter à un certain nombre d'entreprises en difficulté de se retrouver en situation de défaillances en 2020 et 2021, mais pour l'année 2022, le taux de défaillance repart à la hausse. Avec davantage de créations et des défaillances qui restent contenues, le taux de renouvellement des entreprises du secteur (nombre de créations / défaillances) atteint 9 créations d'entreprise pour 1 défaillance en 2022, se situant dans la moyenne des activités de services.

Défaillances d'entreprises de propreté



Source : Banque de France

DE NOMBREUSES OPÉRATIONS DE FUSION ET D'ACQUISITION

En plus des créations et des défaillances, la démographie des entreprises est marquée par différentes opérations de fusion et d'acquisition. De nombreuses entreprises mettent en œuvre des stratégies de croissance externe afin de passer un cap dans leur développement. Toutes les tailles d'entreprises sont concernées : les petites entreprises étant souvent rachetées par des moyennes qui elles-mêmes peuvent être rachetées par de grandes entreprises.

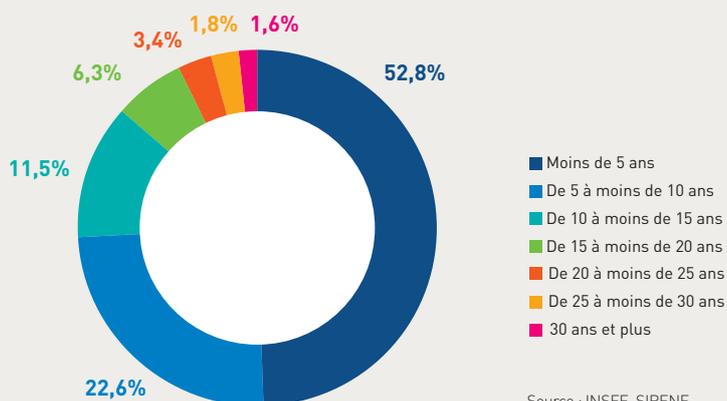
111

opérations de restructuration

(fusion, absorption, scission...) ont été recensées par la Banque de France en 2022.

LA MOITIÉ DES ENTREPRISES ONT MOINS DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ

Conséquence des nombreuses créations, la majorité des établissements ont moins de 5 ans d'ancienneté. Mais, avec à la fois des jeunes entreprises et des entreprises ayant pour certaines plusieurs dizaines d'années d'existence, le secteur présente une répartition d'entreprises variée.



Source : INSEE, SIRENE

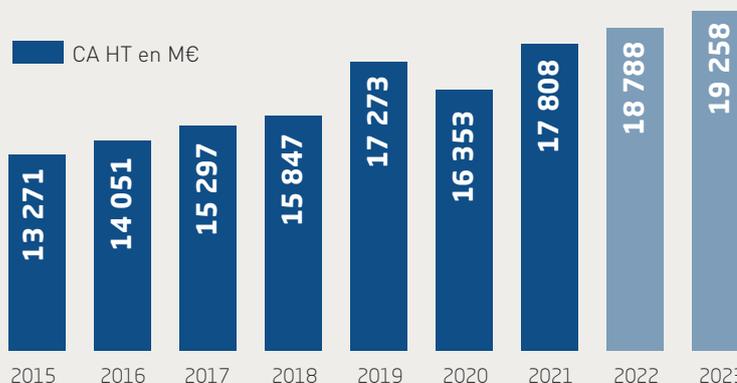
6,6 ans

c'est l'ancienneté moyenne des établissements de propreté

2

L'ACTIVITÉ ET LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Une décélération de la croissance pour l'année 2023



Source : INSEE - ESANE (2015 - 2021) & prévisions XERFI (2022 - 2023)

Après avoir subi l'impact de la crise sanitaire et économique en 2020 et connu un rebond mécanique de l'activité en 2021, le chiffre d'affaires des entreprises de propreté s'est maintenu dans une bonne dynamique en 2022 (+5,5%). Cela s'explique par la poursuite de la reprise d'activité en volume dans certains secteurs d'intervention (santé, hôtellerie-restauration, événementiel), alors que la hausse des prix est restée relativement faible. Pour l'année 2023, les prévisions sont plus modérées avec une décélération de la croissance (+2,5%), causée par la dégradation de la conjoncture économique globale et par la réticence persistante des acheteurs publics et privés à accepter des hausses des prix, malgré l'application de plusieurs revalorisations salariales sectorielles et une hausse continue des coûts de production des entreprises.

19

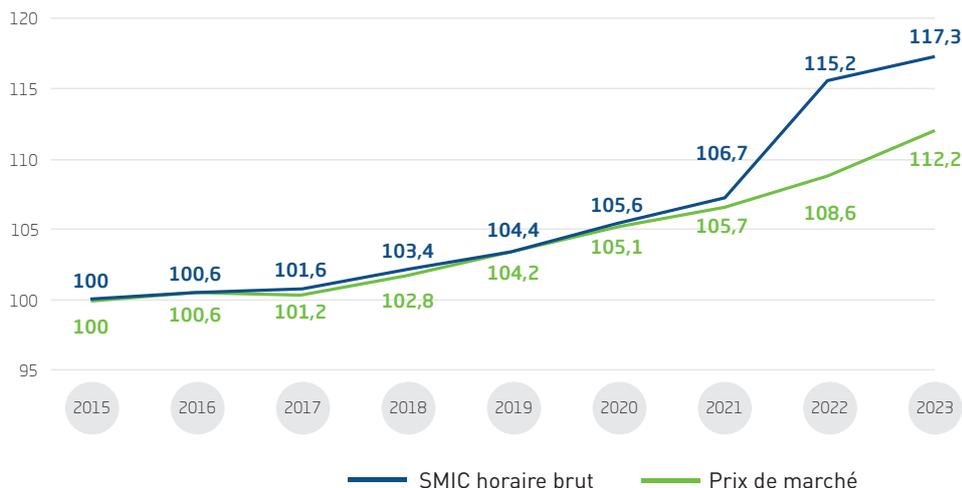
Milliards d'euros
de chiffre d'affaires

ANALYSE DE CONJONCTURE : une rentabilité dégradée, causée par des hausse de coûts élevées insuffisamment répercutées dans les prix

7 entreprises sur 10 déclarent parvenir à reporter moins de 10% de la hausse des coûts dans leurs prix.

Malgré une activité récurrente, nécessaire et utile à tous au quotidien, les entreprises de propreté sont exposées, à travers la situation de leurs clients et de leurs fournisseurs, à l'évolution de la conjoncture économique (croissance faible de +0,9% en 2023). Elles n'ont pas non plus échappé à la vague inflationniste des dernières années. Les salaires, dont le minimum conventionnel se situe +3,3% au-dessus du SMIC (en date du 1^{er} janvier 2024), ont augmenté de 14% en trois ans, la prime annuelle a été revalorisée et l'indemnité transports augmentée de 27%, en plus de l'évolution des prix des produits, matériels et autres achats et charges externes. Pourtant, ces difficultés n'ont pas suffisamment été reconnues par les clients publics et privés qui se sont montrés réticents à revaloriser les prix dans les mêmes proportions.

Source : XERFI Specific pour le Monde de la Propreté, mars 2023, enquête online et téléphonique réalisée du 25 janvier au 10 février 2023 auprès d'un échantillon de 303 entreprises.



Source : INSEE Indice des prix, au quatrième trimestre, de vente des services français aux entreprises françaises (BtoB) - Prix de marché - Services de nettoyage - Base 100 en 2015.

Signe de l'ampleur de cette situation et de son caractère inhabituel, le net décrochage observé en 2022, entre l'évolution du SMIC et celle de l'indice des prix dans le secteur, se poursuit en 2023. Un écart qui ne s'était jamais produit dans de telles proportions ces dernières années, alors qu'historiquement ces courbes se suivent de manière très étroite. En conséquence, la rentabilité des entreprises se voit sensiblement dégradée en 2022 et 2023, malgré des taux de marge déjà relativement faibles (environ 3% selon la taille de l'entreprise). Cette situation est préoccupante pour des activités essentielles et stratégiques, qui répondent à des exigences croissantes de la part des clients, notamment en termes de RSE, mais dont la capacité d'actions sociales et d'innovations économiques se voit fortement contrainte par les exigences des prix de marché.

L'index Propreté : un nouvel indicateur pour suivre l'évolution des coûts des entreprises

Publié chaque trimestre, l'index Propreté permet de suivre l'évolution des coûts des entreprises de propreté. Élaboré par la FEP et les acteurs du Monde de la Propreté, et évalué positivement par la DGCCRF et l'INSEE, il peut servir de référence pour actualiser ou réviser les prix des contrats de propreté.

> À découvrir sur index-proprete.fr



Index
PROPRETÉ



Français sur 10

considèrent que le travail des entreprises et des agents de propreté doit être davantage reconnu et valorisé

Source : BVA - Monde de la Propreté 2023

DONNER DE LA VALEUR AUX PRESTATIONS DE PROPRETÉ, AGIR AUPRÈS DES CLIENTS

La FEP et le Monde de la Propreté ont entrepris une grande démarche depuis plusieurs années pour accompagner les acheteurs, publics et privés, dans un achat de propreté efficace et responsable. Conseils, recommandations, exemples de clauses de rédaction pour un cahier des charges, sont disponibles librement sur le site non marchand www.achat-proprete.com.



ACHAT
PROPRETÉ

Pour un achat de propreté efficace et responsable

L'ACTIVITÉ DANS LE TERTIAIRE RESTE LE PRINCIPAL SEGMENT DE MARCHÉ

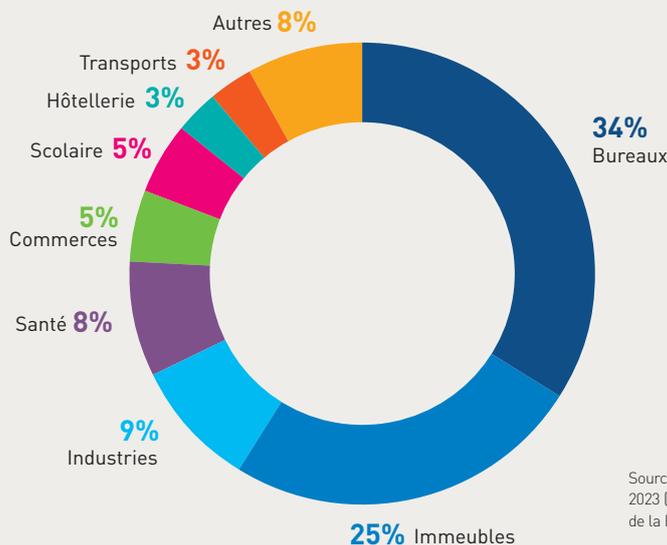


Dans les lieux de travail, la propreté est le premier critère d'attention.

84% des Français estiment que la propreté contribue fortement à leur qualité de vie et bien-être au travail.

Source : BVA - Monde de la Propreté 2023

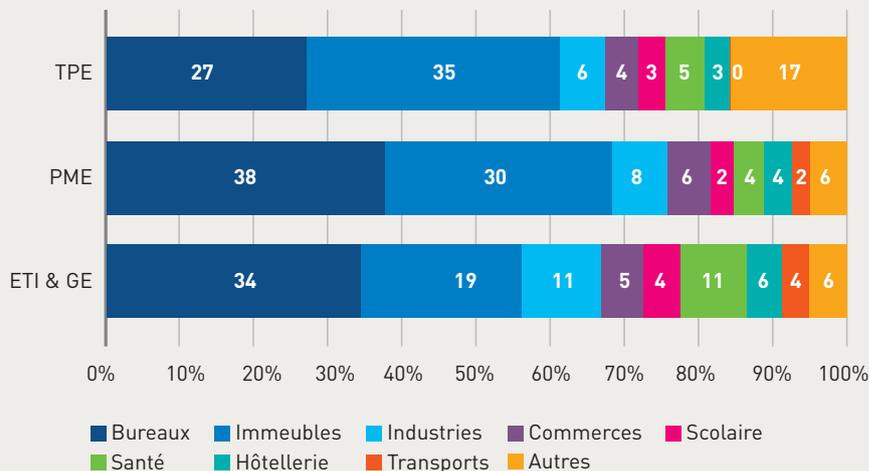
Sur l'exercice 2022, l'activité dans le tertiaire reste le principal segment de marché (34%), mais cesse de croître en raison des transformations de l'immobilier (nouveaux modes de travail, réduction de surfaces tertiaires, conversion de bureaux en logements, etc.). Le marché du nettoyage des parties communes d'immeubles et des copropriétés, moins durement touché par la crise, retrouve son niveau habituel (25%) après la surreprésentation prise en 2020. Le segment de la santé se distingue avec une progression de 3 points depuis 2020, tandis que l'industrie gagne 1 point, bien qu'impactée par des arrêts temporaires d'usines face à la crise de l'énergie.



Source : Enquête sectorielle 2023 (exercice 2022) - Monde de la Propreté

LA PART DE CHAQUE SEGMENT DE MARCHÉ VARIE SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

Pour les entreprises de moins de 10 salariés, les prestations dans les immeubles d'habitation et le tertiaire représentent l'essentiel de l'activité. Les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises sont, quant à elles, davantage présentes sur les marchés du tertiaire, des commerces, de l'hôtellerie, de la santé et des établissements scolaires.



Source : Enquête sectorielle 2023 (exercice 2022) - Monde de la Propreté



INNOVER AVEC DE NOUVELLES OFFRES SERVICIELLES À FORTE VALEUR AJOUTÉE

En réponse aux évolutions des modes de travail, aux enjeux des clients en matière d'attractivité de leurs espaces et aux nouvelles attentes de services des bénéficiaires finaux, les entreprises de propreté font évoluer leur offre avec des services à forte valeur ajoutée. La propreté ne se limite plus à une seule prestation technique, mais contribue à une approche globale de performance d'usage des lieux, en mettant au cœur du service l'utilisateur final et les effets apportés en termes de propreté et d'hygiène bien sûr, mais aussi en termes de confort, de santé et de bien-être, de qualité de vie au travail.

> Le développement de services associés à la propreté (maintenance immobilière, gestion des espaces verts, préparation des salles de réunion, conciergerie, gestion des déchets...) permet d'élargir le périmètre des enjeux clients pris en charge.

> La « propreté à l'usage » redéfinit la manière d'intervenir au bénéfice direct des utilisateurs finaux, « au bon endroit, au bon moment », avec un service où la pertinence prime sur l'exhaustivité.

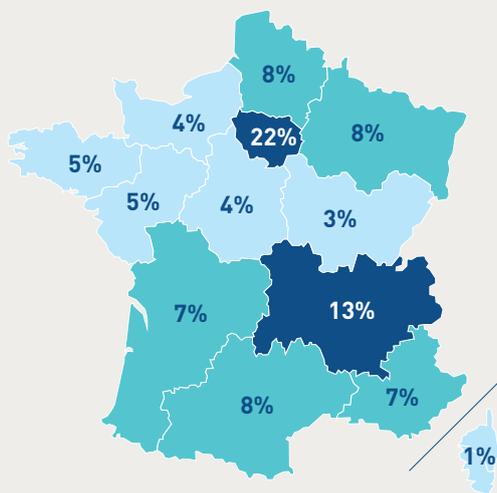
> Le travail en continu et/ou en journée, engagement concret de responsabilité sociale, apporte de nombreux avantages pour les agents de service ainsi que pour les clients et leurs collaborateurs.



Résultats d'études disponibles sur monde-proprete.com

25% DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Le secteur public constitue une part importante du chiffre d'affaires des entreprises de propreté avec près de 1 900 marchés publics publiés chaque année sur l'ensemble du territoire.



Répartition du nombre d'appels d'offres publics sur le territoire

Source : Cellule des Appels d'Offres Publics - Fare Propreté, France métropolitaine



DÉCOUVRIR LES MARCHÉS PUBLICS ET DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES

Les marchés publics de Propreté s'adressent à toutes les entreprises, mais certaines TPE/PME hésitent à s'engager sur ce segment de marchés devant la complexité des appels d'offres. Pour renforcer l'accès à la commande publique pour toutes les entreprises du secteur, le Fare Propreté a créé, avec l'appui de l'INHNI, un parcours de formation adapté aux entreprises souhaitant franchir le pas en se formant sur le sujet. Cette offre a aussi été complétée par un dispositif de formation en classes virtuelles sur le «Marketing et Commercial».

5 ANS

Durée moyenne du partenariat sur les marchés privés

3,3 ANS

Durée moyenne du partenariat sur les marchés publics

Source : Enquête sectorielle 2023 – Monde de la Propreté

* La Cellule des Appels d'offres Publics (CAP), portée par le Fare Propreté, créée en 2018, examine systématiquement plus de la moitié des marchés publics de Propreté en procédure ouverte. L'analyse porte sur les aspects socio-économiques des rédactions et la nécessaire prise en compte des spécificités du secteur, comme la reprise du personnel. Complètement décorrélée des entreprises soumissionnaires, la CAP peut formuler des remarques dès la parution du marché pour permettre à l'acheteur public de modifier ou compléter la rédaction initiale ou encore le sensibiliser dans la perspective des futurs appels d'offres. En lien avec la FEP, la CAP est également l'observatoire des marchés publics et réalise analyses et prospectives sur les marchés publics pour contribuer à la connaissance des problématiques et à l'amélioration des rédactions des appels d'offres pour un achat responsable.

DES PARTENARIATS DE PLUS COURTE DURÉE DANS LE PUBLIC

Les marchés privés ont une durée en moyenne supérieure aux marchés publics en raison des procédures de renouvellement plus récurrentes de ces derniers.

En 2023, d'après la Cellule des Appels d'offres Publics*, la notation des marchés publics était composée en moyenne du prix pour 46%, de la technique pour 47% et de clauses dédiées au développement durable (social, sociétal & environnemental) pour 7%. Il est à noter que le développement durable est également régulièrement présent en condition d'exécution. Pour un achat responsable fondé sur le mieux-disant plutôt que le moins-disant, la FEP préconise une notation de prix à 40%.

Répartition de la notation des marchés publics



SENSIBILISER LES ACHÉTEURS DE PROPRETÉ À UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA RSE SECTORIELLE

La FEP recommande aux acheteurs de propreté :

- > une approche sectorielle de la RSE, centrée sur les enjeux prioritaires du secteur,
- > l'utilisation de critères de sélection ou une notation des marchés qui donne une priorité à la technique et met en cohérence l'exigence RSE et le prix (Technique > Prix + RSE),
- > d'adapter le budget du marché aux investissements mis en œuvre ou attendus en matière de RSE par le prestataire.





TRAVAILLER SUR LES CLAUSES D'INSERTION

La profession a créé le dispositif www.inserpropre.fr à destination des entreprises de propreté réunissant les ressources nécessaires pour travailler sur les clauses d'insertion des marchés publics (réponse à l'appel d'offre, mise en œuvre et suivi des clauses). En parallèle, le Fare Propreté noue des contacts avec des acteurs territoriaux et organise des matinales d'échanges et d'informations pour les entreprises et les partenaires. De plus, les clients peuvent disposer d'un modèle complet de rédaction de clauses d'insertion, reconnu et utilisé par de nombreux acheteurs publics, tenant pleinement compte des spécificités des métiers (reprise du personnel, professionnalisation, équité, etc.).



CADRER L'UTILISATION DES DONNÉES NUMÉRIQUES ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES

La mobilité connectée, le développement des progiciels, la cobotique, l'internet des objets et les bâtiments connectés ont des répercussions importantes sur l'organisation du travail, la contractualisation, ou bien encore sur les modèles économiques des entreprises. Le Monde de la Propreté accompagne les entreprises dans ces mutations par la mise en place d'une commission nationale « Innovation et transition numérique », l'animation des clubs territoriaux et du réseau des directeurs innovation des grands groupes nationaux. En 2023, dans la continuité de la publication du guide de bonnes pratiques sur l'emploi des données numériques dans le cadre des prestations de propreté, a été signée lors du salon Europropre, une annexe à la « Charte pour un achat de propreté efficace et responsable » relative aux engagements des entreprises de propreté et de leurs clients en faveur de la protection des données à caractère personnel. Des outils (clauses types à intégrer dans les contrats) ont été conçus à destination des entreprises de propreté afin de s'assurer du respect du RGPD par l'ensemble des parties prenantes.

L'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RSE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

3

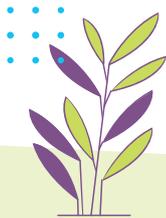
Le secteur s'est doté d'une stratégie RSE ambitieuse pour encourager les entreprises de propreté à contribuer pleinement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les actions menées s'inscrivent dans trois axes stratégiques :

- > agir pour améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des femmes et des hommes de la propreté,
- > agir pour un environnement préservé,
- > agir pour satisfaire les clients, garantir et améliorer l'hygiène, la santé, la sécurité sanitaire et le bien-être des utilisateurs des sites (collaborateurs, clients, usagers...) et faire reconnaître la contribution de la profession aux enjeux de la société.



54%

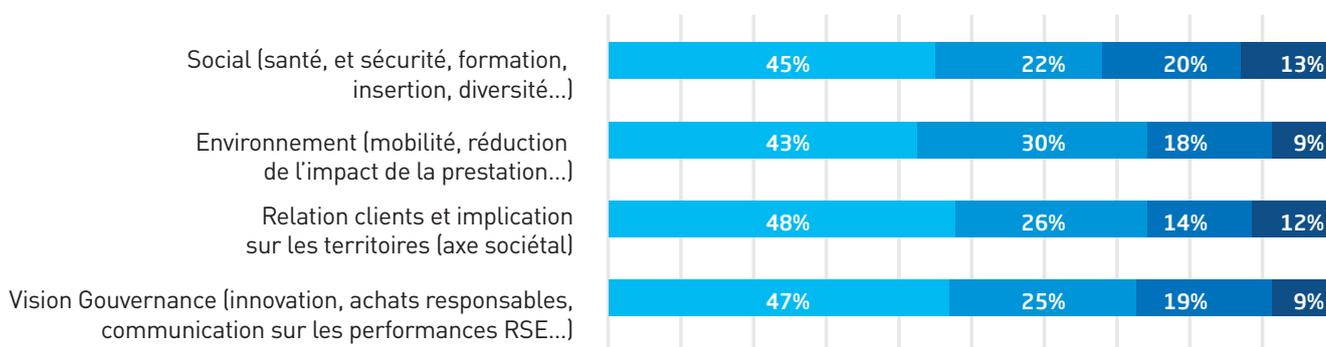
des entreprises déclarent être engagées sur la question de la RSE



Les entreprises de propreté s'engagent

La majorité des entreprises déclarent être engagées sur la question de la RSE. Sur l'axe social, 22% ont mis en place des actions, 20% développent une politique formalisée et 13% ont un engagement exemplaire et innovant. Si c'est sur l'axe environnemental qu'elles initient leurs démarches, les entreprises les plus avancées (15 à 20% du secteur) ont une approche équilibrée sur tous les sujets.

Quel est votre niveau d'engagement RSE sur les sujets suivants ?



- Respect des obligations légales, contractuelles et conventionnelles
- Mise en place d'actions sur le sujet
- Formalisation d'une politique d'entreprise sur le sujet (objectifs, plan d'action, indicateurs)
- Engagement exemplaire, au-delà des pratiques courantes du secteur

Source : Enquête sectorielle 2023 - Monde de la Propreté, méthodologie du référentiel RSE des entreprises de propreté

En moyenne à l'échelle du secteur, la maturité des entreprises, selon la méthodologie du référentiel RSE, est de 45/100 points, soit une évolution de 7 points par rapport aux chiffres 2021. Cela témoigne de la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'atteinte des objectifs de développement durable.

Les entreprises engagées dans les dispositifs d'accompagnement proposés par le Monde de la Propreté ont une notation moyenne plus élevée : 51/100 points (140 autoévaluations en ligne) et jusqu'à 60/100 (35 évaluations contrôlées par AFNOR réalisées à la suite de la formation RSE propreté) en 2023.

Un référentiel RSE sectoriel

Les entreprises de propreté se sont dotées d'un référentiel RSE spécifique au secteur. Rédigé par les entreprises, en concertation avec leurs parties prenantes (plus de 100 contributeurs), et attesté en cohérence avec les lignes directrices de l'ISO 26000 par AFNOR Certification, ce référentiel décrit ce qu'est une entreprise de propreté responsable.

Ce référentiel permet aux entreprises d'évaluer leur maturité selon différents niveaux :

- 1 Préalable à la RSE : les obligations réglementaires et les dispositions conventionnelles et contractuelles sont respectées (<30 points/100).
- 2 Mise en place d'actions concrètes : les bonnes pratiques du secteur sont mises en œuvre dans l'entreprise (30 à 59 points).

- 3 Politique RSE et résultats en progrès : une politique formalisée avec des objectifs, un plan d'action, des indicateurs et un pilotage de la démarche sont mis en oeuvre (60 à 84 points).
- 4 Innovation et excellence : l'entreprise a généralisé une innovation qui la place à un niveau d'excellence au-delà des pratiques courantes du secteur (≥ 85 points).



SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE PLANS D'ACTION RSE

Le dispositif proposé par le Monde de la Propreté a une dimension thématique et transversale pour aider les entreprises à mettre en place un plan d'action RSE, progresser, mesurer leurs progrès et les valoriser.

- > La Formation RSE Propreté permet aux entreprises de mieux comprendre les enjeux RSE du secteur, d'évaluer leur niveau de maturité et de définir un plan d'actions pour franchir une nouvelle étape dans leur engagement RSE. En 2023, 59 entreprises ont suivi ce dispositif.
- > Le partenariat avec AFNOR Certification permet aux entreprises de réaliser leur autoévaluation sur la plateforme ACESIA et de disposer de pistes d'améliorations. En 2023, 140 entreprises ont réalisé leur évaluation.
- > Les Clubs RSE régionaux permettent d'échanger avec d'autres entreprises et d'approfondir des thèmes de la RSE. En 2023, les 12 clubs RSE se sont réunis régulièrement (près de 200 entreprises impliquées).

ENVIRONNEMENT : L'UTILISATION DES PRODUITS ÉCOLABELLISÉS CONTINUE DE PROGRESSER



Source : L'indicateur de tendance relatif à l'évolution des ventes de produit de nettoyage sur la gamme professionnelle est élaboré avec 4 fournisseurs majeurs des entreprises de propreté : Action Pin, Diversey, Eyrein Industrie et Werner et Mertz. L'analyse des données de ces fournisseurs permet de dégager des tendances, mais ne peut prétendre proposer des données exhaustives du marché.

Le recours aux produits porteurs d'un label écologique officiel continue de progresser

L'utilisation des produits porteurs d'un écolabel confirme sa hausse après les perturbations observées pendant la crise sanitaire :

- +7,9% en moyenne sur 5 ans (2017- 2022) tous produits confondus,
- dont +14,8% sur les sanitaires.

En effet, en 2020, du fait du recours très fort à la désinfection, la part des produits porteurs d'un label écologique avait régressé, le principal label utilisé en France, l'Ecolabel européen excluant la désinfection.

Labels écologiques attribués par des tiers indépendants (EU Ecolabel, Ecocert, Cradle to Cradle...).



La désinfection retrouve son niveau d'avant la crise Covid

Par rapport à 2020, l'utilisation de produits désinfectants sur les surfaces a baissé de 24%. Plus globalement, sur l'ensemble des usages, la désinfection qui avait augmenté de 17,5% en 2020 retrouve son niveau d'avant la crise Covid. Sur la période 2017- 2022, la tendance reste cependant légèrement à la hausse (+1,8%). Il reste nécessaire de limiter la dispersion des désinfectants dans l'environnement pour prévenir les déséquilibres des écosystèmes ainsi que l'apparition de résistances.



Source : L'indicateur de tendance relatif à l'évolution des ventes de produit de nettoyage sur la gamme professionnelle est élaboré avec 4 fournisseurs majeurs des entreprises de propreté : Action Pin, Diversey, Eyrein Industrie et Werner et Mertz. L'analyse des données de ces fournisseurs permet de dégager des tendances, mais ne peut prétendre proposer des données exhaustives du marché.



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LE SECTEUR



Pour mettre en place des politiques de réduction d'impact environnemental, il faut aborder des notions basées sur des approches scientifiques (analyse de cycle de vie, enjeux climat, biodiversité, santé...). Les entreprises doivent se former et non uniquement être sensibilisées afin d'intégrer l'approche environnementale dans les modèles d'affaires. La formation pour les référents Transition Ecologique permet la montée en expertise des entreprises sur les questions environnementales. Ce référent sera lui-même chargé de former toutes les fonctions de management de l'entreprise sur les enjeux environnementaux grâce au jeu « Transitio, embarquez pour la transition écologique ». Ce jeu collaboratif et accessible à toutes les fonctions de l'entreprise a été développé pour les entreprises de propreté et décline les enjeux abordés lors de la formation.

METTRE EN PLACE UNE MOBILITÉ EFFICACE ET À MOINDRE IMPACT

Les déplacements sont la première source d'émission de gaz à effet de serre des entreprises de propreté. L'offre d'accompagnement sur la mobilité proposée par le Fare Propreté invite les entreprises du secteur à chercher des solutions pour réduire les déplacements, à trouver des alternatives à la voiture et lorsque l'usage de la voiture individuelle reste nécessaire, à optimiser les flottes de véhicules. Elle se décline en une série d'outils : fiches actions, calculatrice carbone, vidéos de sensibilisation.

Les effectifs

2

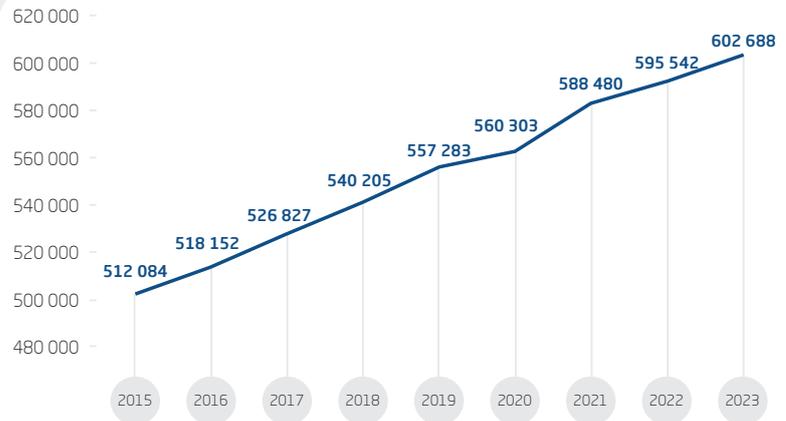


LES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES DES SALARIÉS DU SECTEUR

602 688
emplois



Une hausse modérée de l'emploi après le rebond post-covid



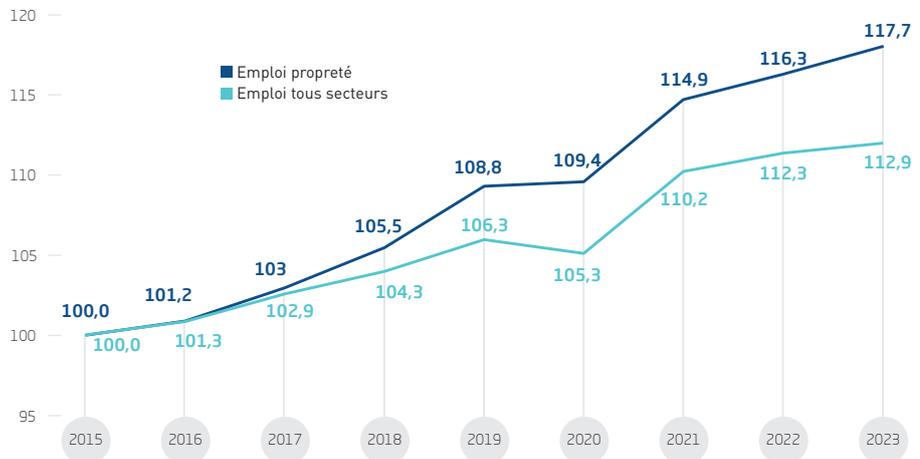
Source : INSEE DADS et baromètre de conjoncture XERFI
Nota : un salarié multi-employeur peut être compté plusieurs fois

Le nombre d'emplois salariés dans le secteur de la propreté est désormais de 602 688 en 2023, suite à une légère hausse des effectifs de +1,2% par rapport à 2022. En cohérence avec l'évolution modérée du chiffre d'affaires, cette croissance de l'emploi est relativement faible comparativement au rebond mécanique connu en 2021 (+5%) et à la dynamique des années pré-Covid. Les emplois de la propreté sont des emplois de proximité, ancrés dans la dynamique des territoires et par nature non délocalisables. Le secteur fait partie des secteurs les plus créateurs d'emplois. Ainsi, la propreté représente à elle seule plus de 1 emploi sur 35 du secteur marchand.

+ 115 000
emplois nets en 10 ans

L'emploi dans le secteur de la propreté a augmenté de près de 25% en 10 ans, représentant plus de 115 000 emplois nets supplémentaires.

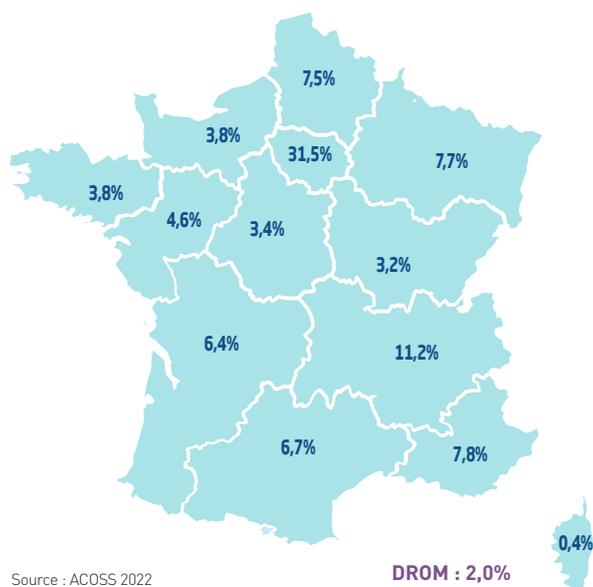
L'effectif salarié de la propreté croît progressivement et de manière plus conséquente que l'effectif tous secteurs confondus



Source : ACOSS - INSEE DADS et baromètre de conjoncture XERFI, traitement en base 100 en 2015

Les salariés se concentrent dans les principaux pôles économiques

Répartition de la population salariée



Source : ACOSS 2022

DROM : 2,0%



Les documents des Chiffres Clés de chaque région sont disponibles sur www.monde-proprete.com

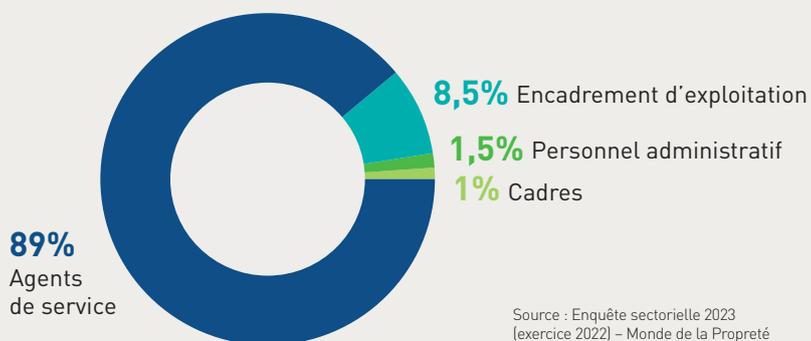
1/3

des salariés

sont en Île-de-France

Cette répartition est représentative de la localisation de l'activité en France et évolue peu d'une année à l'autre.

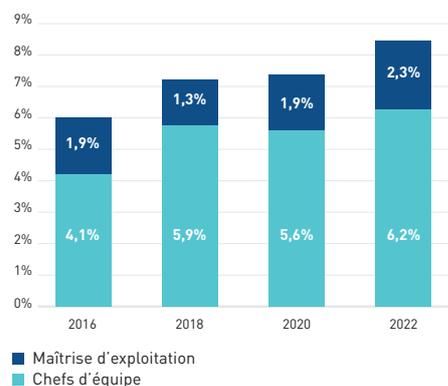
LES AGENTS DE SERVICE REPRÉSENTENT LA PLUS GRANDE PART DES EFFECTIFS



Source : Enquête sectorielle 2023 (exercice 2022) – Monde de la Propreté

La propreté est une profession de main-d'œuvre dans laquelle l'humain est au cœur du service. Structurellement, les fonctions opérationnelles représentent la grande majorité des salariés avec 89% d'agents de service et un management intermédiaire (chefs d'équipe, responsables d'exploitation) comptant pour 8,5% des salariés.

Depuis 2016, la part de l'encadrement d'exploitation dans les effectifs a augmenté de **2,5%**.

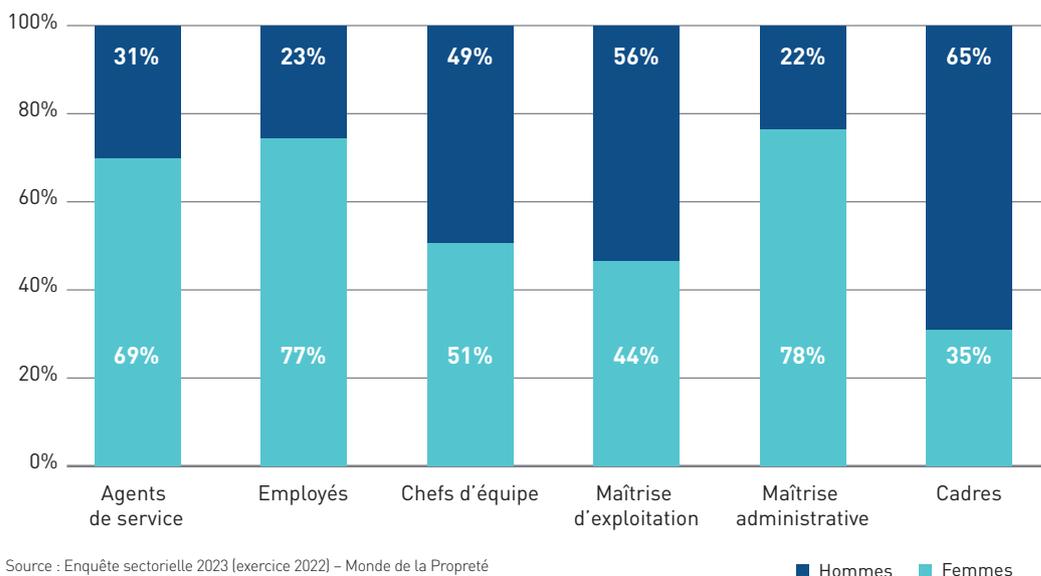




UNE MAJORITÉ DE FEMMES PARMIS LES SALARIÉS

Depuis 1995, la part de femmes dans le secteur oscille autour de 65%, ce taux est inférieur à la moyenne européenne qui s'élève à 73%. Tous secteurs confondus, les femmes représentent 40% des salariés du secteur privé.

La répartition hommes-femmes diffère selon le niveau de classification



Les femmes sont majoritaires sur les postes d'agents de service, d'employés et de maîtrise administrative. Les postes de chefs d'équipe sont répartis à parts égales. Les hommes sont majoritaires sur les postes de maîtrise d'exploitation et de cadres. L'accès des femmes aux postes techniques et aux postes de cadres fait partie des actions prioritaires du secteur.

34,1%

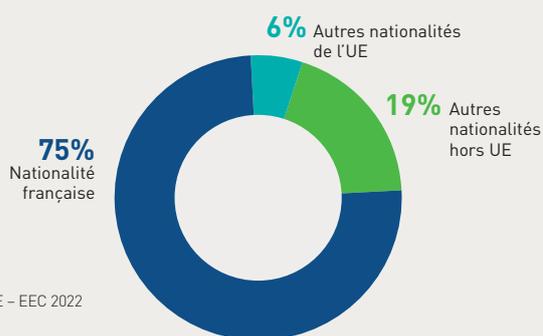
des chefs d'entreprise ou exerçant des fonctions de direction sont des femmes.

Source : Enquête sectorielle 2023 (exercice 2022) – Monde de la Propreté

A titre de comparaison, en France, dans l'industrie, les transports et le bâtiment, on compte seulement entre 13 et 20% de femmes au sein de l'encadrement supérieur.

LA NATIONALITÉ DES SALARIÉS

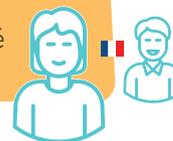
Dans le secteur de la propreté, l'emploi de salariés de nationalité étrangère est supérieur à la moyenne : 25% des salariés de la propreté sont de nationalité étrangère, contre 6% tous secteurs confondus. Ceci confirme la fonction d'intégration du secteur avec de nombreuses opportunités d'emplois pour s'insérer durablement dans la profession en bénéficiant si nécessaire de formations adaptées.



Source : INSEE - EEC 2022

75%
des salariés

sont de nationalité française



L'ÂGE DES SALARIÉS

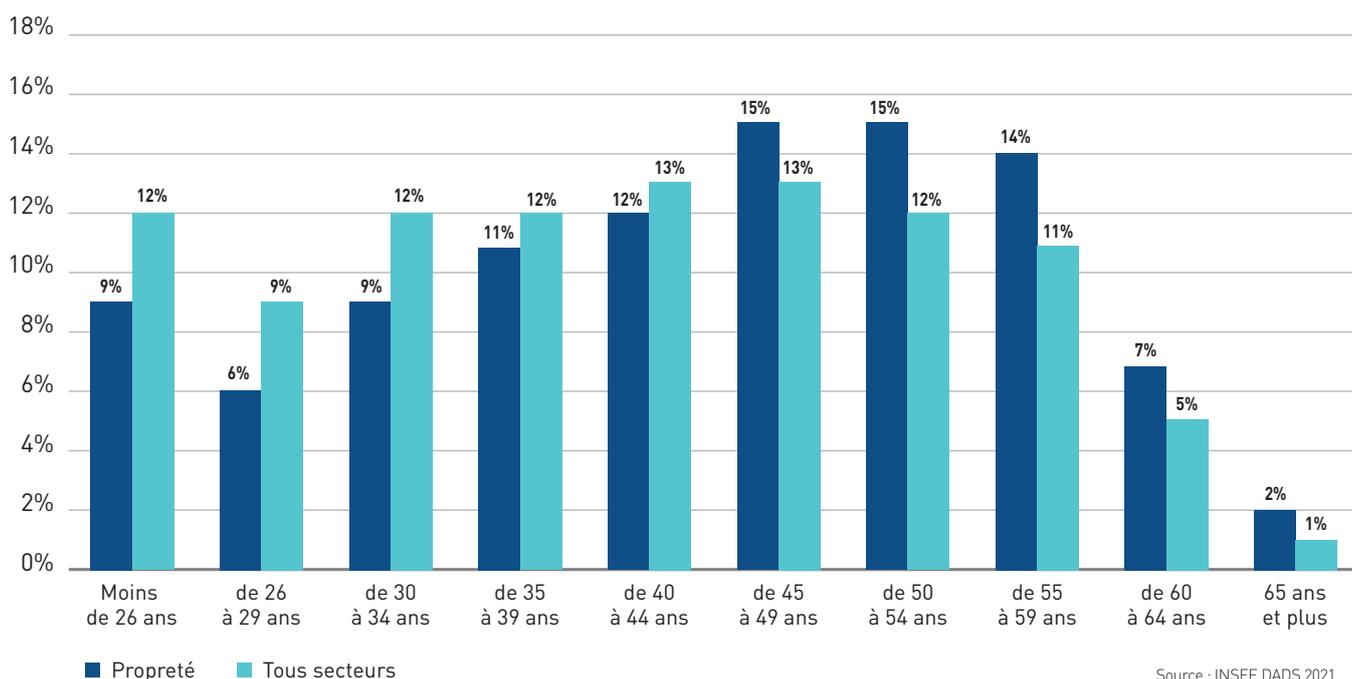
Des salariés plus âgés que dans l'ensemble des secteurs

43 ans

âge moyen propreté

39 ans

âge moyen tous secteurs



Source : INSEE DADS 2021

44 ans

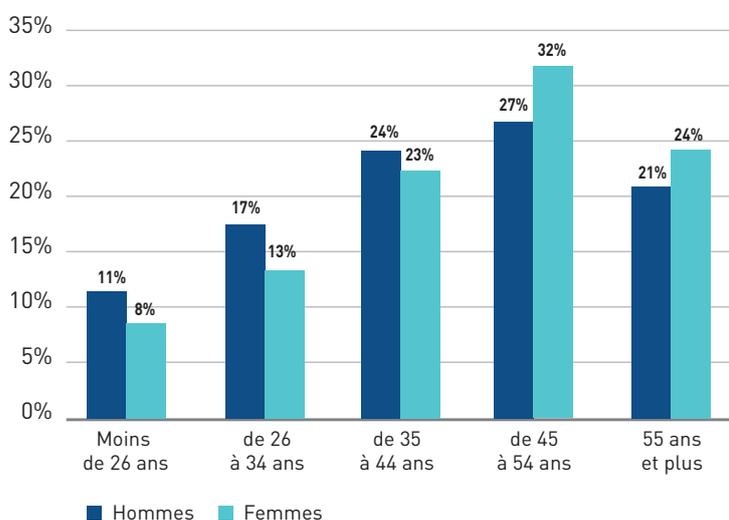
âge moyen des femmes

42 ans

âge moyen des hommes

La population active dans le secteur est relativement plus âgée que celle de l'ensemble des secteurs. 38% des salariés de la propreté ont 50 ans ou plus et l'âge moyen augmente chaque année (43 ans en 2021 contre 40 ans en 2010). Cette situation reflète le phénomène de vieillissement de la population française. Tous secteurs confondus, une baisse progressive de la part des jeunes est ainsi observable, tandis que la part des salariés plus âgés augmente progressivement.

Les femmes sont proportionnellement plus âgées que les hommes



Source : INSEE DADS 2021

La répartition par âge varie selon les professions et catégories socioprofessionnelles

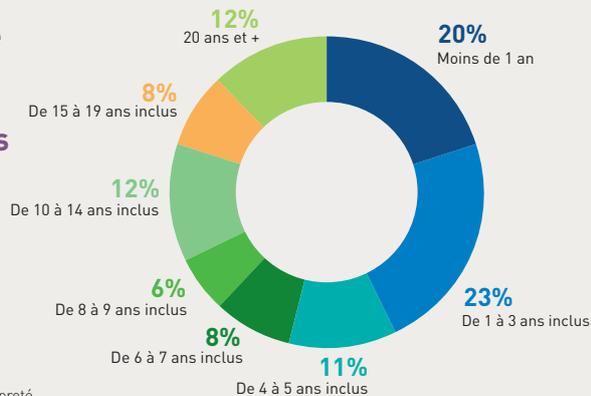
	Moins de 26 ans	De 26 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	55 ans et +	Total
Chefs d'entreprises et cadres	2%	12%	26%	37%	23%	100%
Professions intermédiaires	5%	17%	26%	32%	20%	100%
Employés	10%	18%	24%	28%	20%	100%
Ouvriers qualifiés	6%	17%	25%	31%	21%	100%
Ouvriers non qualifiés	7%	12%	22%	33%	26%	100%

Source : INSEE DADS 2020

Dans le secteur, selon les catégories de l'INSEE, les employés, représentant les fonctions administratives, sont en moyenne les salariés les plus jeunes, 31% d'entre eux ont moins de 35 ans. A l'inverse, les ouvriers non qualifiés font partie des personnes les plus âgées avec les chefs d'entreprises et cadres.

L'ANCIENNETÉ DES SALARIÉS DANS LE SECTEUR

Plus de la moitié
des salariés
travaillent dans
le secteur depuis
plus de 4 ans



Source : Enquête sectorielle 2023
(exercice 2022) – Monde de la Propreté

LES CONDITIONS D'EMPLOI DES SALARIÉS

2

LA NATURE DES EMPLOIS

Des emplois stables : plus de 4 postes sur 5 sont des CDI

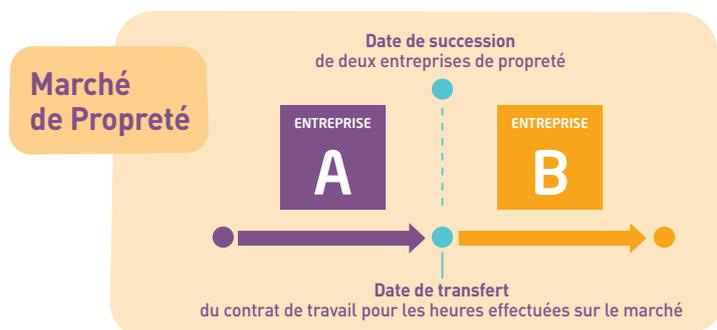
81% CDI

19% CDD

Le transfert conventionnel : une garantie de l'emploi dans la branche propreté

L'Article 7 de la Convention Collective Nationale prévoit le transfert de personnel lors de la passation de marché entre l'entreprise sortante (A) et l'entreprise entrante (B). Le contrat de travail du salarié de l'entreprise A est transféré à l'entreprise B (sous conditions). Ce dispositif :

- garantit la stabilité de l'emploi des salariés et de leur rémunération globale,
- préserve l'équilibre économique de l'entreprise sortante,
- assure une main-d'œuvre déjà formée à l'entreprise entrante.



LA PROPRETÉ : UN SECTEUR QUI RECRUTE

La propreté fait partie des secteurs les plus dynamiques en termes d'emplois. La majorité des recrutements concerne des postes d'agents de service. Les entreprises recrutent en CDI, CDD, ainsi qu'en contrat d'alternance. Les recrutements en CDD concernent pour les 2/3 des CDD de remplacement et 1/3 sont liés à des surcroits d'activité. Cela s'explique par l'organisation structurelle du secteur et les besoins de personnel pour remplacement (congé, maladie...) afin de répondre aux exigences d'hygiène et de propreté de manière continue dans l'ensemble des environnements de vie et de travail.



INSCRIRE LA DIVERSITÉ DANS LA CULTURE DES ENTREPRISES

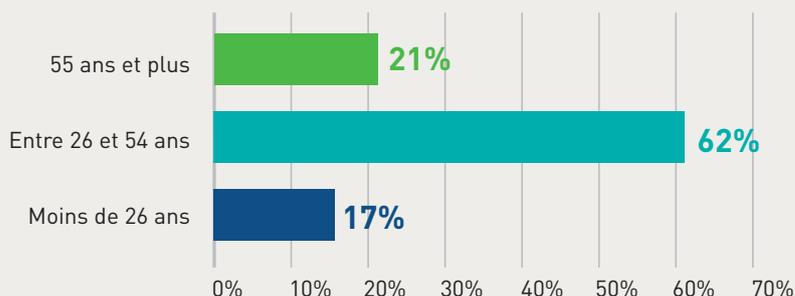


Depuis plus de 25 ans, la profession s'est engagée pour développer l'emploi des travailleurs handicapés avec le soutien de l'Agefiph. Cela se traduit par une stratégie articulant professionnalisation et accompagnement des entreprises, maillage territorial des réseaux et formations des candidats en situation de handicap. Les résultats sont probants, puisque dans le secteur, le taux d'emploi des travailleurs reconnus handicapés se maintient à un niveau proche de 6% alors que la moyenne tous secteurs confondus se situe à 3,5%.

Par ailleurs, la diversité étant une valeur forte pour les entreprises de propreté, les acteurs du Monde de la Propreté les accompagnent pour soutenir leur démarche et les aider à répondre aux obligations qui se renforcent : lutte contre les discriminations, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes. Cette offre spécifique, entièrement adaptée à l'environnement des entreprises de propreté comprend :

- > des e-learning et formations en distanciel, comme par exemple : « L'égalité professionnelle dans mon entreprise, comprendre et agir », « Comment mettre en place une politique de prévention et de traitement du harcèlement sexuel », « Les bons réflexes pour un recrutement efficace et non discriminant »...
- > une veille et des mises à jour régulières sur ces sujets avec la réalisation de webinaires,
- > des outils opérationnels sur l'index d'égalité professionnelle, un autodiagnostic et un guide de bonnes pratiques sur l'égalité professionnelle, un kit de sensibilisation pour la prévention du harcèlement sexuel, des capsules handicap, des cartes interactives pour sourcer et recruter des travailleurs handicapés, un signaire de la propreté.

Les recrutements en CDI selon l'âge

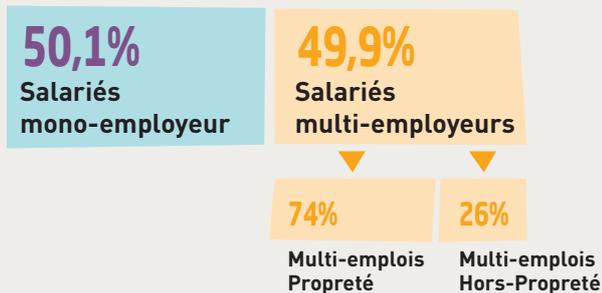


Source : Enquête sectorielle 2023 (exercice 2022) – Monde de la Propreté

PRÈS DE LA MOITIÉ DES SALARIÉS DU SECTEUR ONT PLUSIEURS EMPLOIS

De nombreux salariés du secteur cumulent leur emploi dans une entreprise de propreté avec au moins un autre emploi, que ce dernier soit dans une autre entreprise de propreté (pour 74% des cas) ou dans un autre secteur d'activité (pour 26% des cas), où l'aide à domicile et l'hôtellerie-restauration sont en tête.

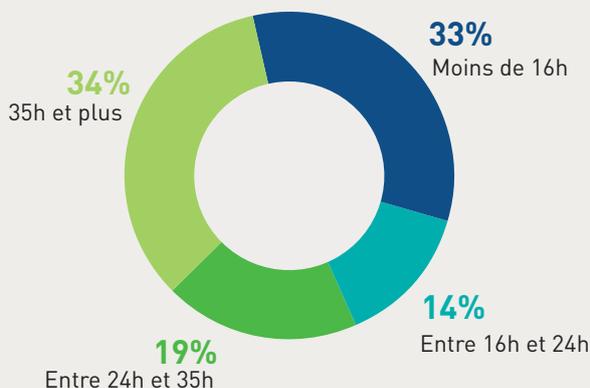
Les salariés de la propreté



La situation de multi-emplois concerne essentiellement les agents de service et davantage les femmes que les hommes. Ceci tend à croître avec l'âge : plus l'âge des salariés augmente, plus les situations de multi-emplois sont fréquentes. Le multi-emplois est notamment une conséquence mécanique de l'Article 7 de la convention collective de la branche. Ainsi, si un salarié intervient sur différents sites pour une entreprise, si cette dernière perd un des marchés, le salarié peut être transféré, sous certaines conditions, à l'entreprise attributaire dudit marché, et il devient donc multi-employeurs.

LE TEMPS DE TRAVAIL

Plus de la moitié des salariés a un temps de travail hebdomadaire total de plus de 24 heures



Source : INSEE DADS



50%

des salariés sont multi-employeurs

3

c'est le nombre d'emplois moyens occupés par les salariés multi-employeurs

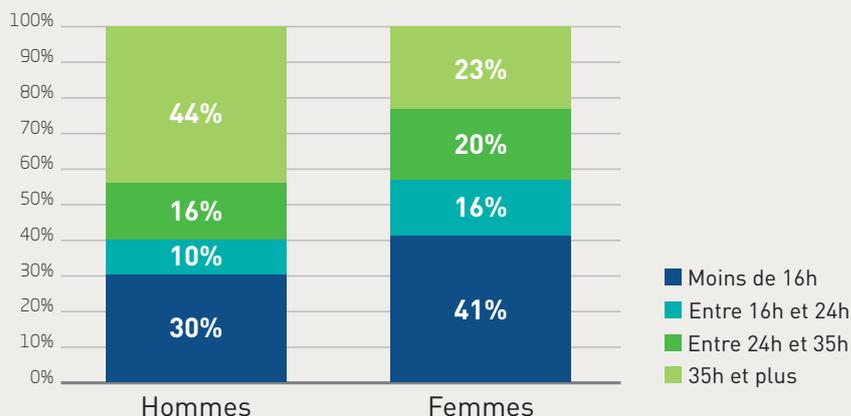
Source : INSEE DADS 2021





Compte tenu de l'importance du phénomène multi-employeurs, la mesure du temps de travail par emploi sous-estime le temps de travail réel par personne. La proportion réelle de salariés à temps complet est en effet plus importante que la proportion de contrats à temps complet car l'addition des temps de travail des différents emplois permet à un certain nombre de salariés en situation de multi-emplois d'atteindre un équivalent temps plein.

Le temps de travail varie selon le sexe et la CSP



Source : INSEE DADS 2020 - Temps de travail cumulé par personne

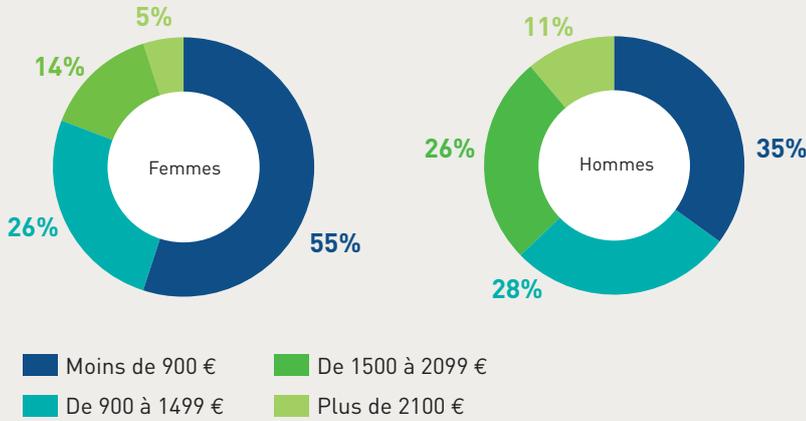
Ces chiffres sont à rapprocher des différences de postes occupés par les femmes et les hommes dans les entreprises. L'accès aux postes plus élevés dans la classification, notamment au statut cadre et aux postes à temps plein, est plus fréquent pour les hommes. L'accord pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signé par les partenaires sociaux, fixe notamment des objectifs en faveur de la mixité professionnelle. Les acteurs du Monde de la Propreté ont d'ailleurs entrepris un nombre important d'actions en ce sens.

LES RÉMUNÉRATIONS DÉPENDENT DES SITUATIONS D'EMPLOIS

- En trois ans, les minima de branche ont été revalorisés de plus de 14% (+3,2% en 2024, +5,5% en 2023 et +5,55% en 2022)
- Le minimum conventionnel du premier échelon de la classification (ASP) est +3,3% plus élevé que le SMIC en date du 1^{er} janvier 2024.

Les différences de rémunération entre les hommes et les femmes sont liées à deux facteurs :

- > l'accès plus fréquent des hommes aux postes plus élevés dans la classification (maîtrise d'exploitation, cadres),
- > la part plus importante de femmes ayant des contrats à temps partiel (à noter que les données présentées ici, par contrat, ne prennent pas en compte le phénomène du multi-emplois et la durée de travail réelle des salariés, elles peuvent donc être potentiellement sous-estimées).



Source : AG2R 2023 - Ces rémunérations ne comptabilisent pas les cadres.



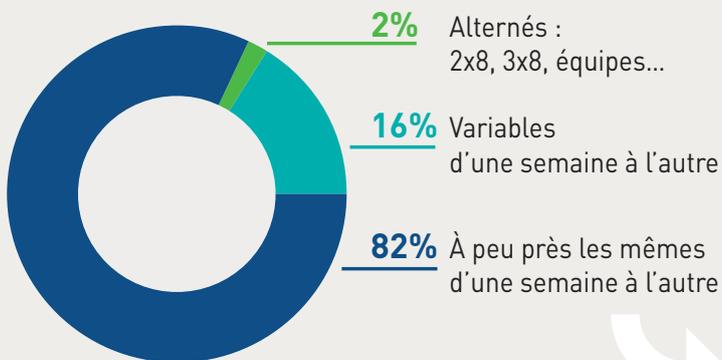
La part des **femmes** et des **hommes** se situant sur les tranches de rémunérations supérieures à 900€ a augmenté respectivement de **+6 points** et de **+5 points** par rapport à 2022.

89/100

note moyenne de l'index égalité professionnelle femmes-hommes en 2023. Il est supérieur à la note moyenne tous secteurs confondus qui est de 88/100.

Source : Ministère du Travail de la Santé et des Solidarités

L'ENJEU DE LA CONCILIATION DES TEMPS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS



Source : INSEE - EEC 2022

Plus de 80%
des salariés ont des horaires fixes

LE TRAVAIL SUR DES HORAIRES ATYPIQUES RESTE UNE RÉALITÉ DANS LE SECTEUR



Les horaires de travail dépendent en grande partie des contraintes et exigences des clients de chaque type de site. Dans de nombreux marchés, les clients exigent que les interventions aient lieu en l'absence de leurs collaborateurs (avant 9h et/ou après 17h) et parfois de manière fractionnée (avec une coupure entre deux vacations). Les interventions dans les sites tertiaires, qui représentent plus d'un tiers du chiffre d'affaires des entreprises, se réalisent majoritairement en horaires décalés. En revanche, les interventions de propreté dans les immeubles et dans les établissements de santé se font habituellement sur des horaires de journée. Dans l'industrie, les horaires d'intervention varient selon les process de production.

Seulement **5%** des marchés publics publiés mentionnent le travail en continu et/ou en journée dans leur appel d'offres (ensemble des marchés publics passés en 2023)*.

* Source : Cellule des Appels d'Offres Publics - Fare Propreté

Le travail de nuit est faible

Travail le soir
(entre 20h et minuit)



Travail de nuit
(entre minuit et 5h du matin)



■ Non
■ Oui, au moins une partie des heures de travail

Travail le dimanche



■ Non
■ Oui, au moins un dimanche

Source : INSEE - EEC 2022

En 2022, 9% des salariés ont été amenés à travailler entre minuit et 5h et 19% entre 20h et minuit. Le travail de nuit concerne une minorité de clients chez qui des interventions de propreté en continu sont nécessaires du fait de la nature de leur activité, par exemple dans l'industrie agroalimentaire ou dans les usines avec des rythmes de production en 3/8.

12% des salariés peuvent être amenés à travailler le dimanche pour assurer la propreté dans les environnements de vie et de travail ouverts ce jour-là (hôtellerie, commerces, événementiel, divertissements, loisirs...).

Des entreprises et des clients font le choix du travail en continu et/ou en journée

Avec le travail en continu et/ou en journée, il s'agit d'assurer la continuité du temps de travail des agents de propreté, plutôt que son fractionnement, et de favoriser les interventions durant la journée, plutôt qu'en horaires décalés, sur des plages horaires plus compatibles avec une vie familiale et sociale équilibrée. Les études réalisées sur ce changement d'organisation ont montré tout son intérêt pour les entreprises de propreté, leurs salariés et leurs clients.

70%

des Français sont favorables à ce que l'on intervienne en journée sur leur lieu de travail

Sondage BVA - Monde de la Propreté 2023

95%

des clients qui sont passé au travail en continu et/ou en journée se déclarent satisfaits

Source : Monde de la Propreté

PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DU TRAVAIL EN CONTINU ET/OU EN JOURNÉE

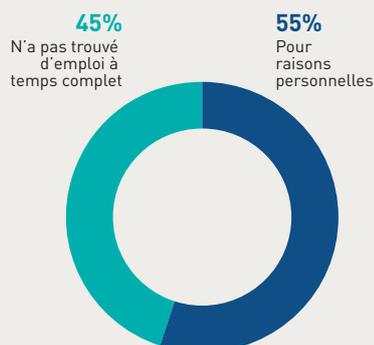


Engagement concret de responsabilité sociale, les retours d'expériences ont montré que cette organisation apportait de nombreux bénéfices à l'ensemble des parties prenantes, dès lors que sont respectés les principes clés de mise en œuvre (étude de faisabilité, concertation, logique partenariale...). Un des principaux freins au développement du travail en continu et/ou en journée est la méconnaissance des activités de propreté et la persistance d'idées reçues relatives à l'intervention des agents en présence des bénéficiaires du service. Des entreprises de propreté, des clients, des collectivités territoriales, la FEP, avec le soutien du Fare Propreté, ont décidé de travailler ensemble pour sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs aux bienfaits de cette organisation et développer le travail en continu et/ou en journée sur leur territoire. Au programme : charte d'engagement, bonnes pratiques, expérimentations, remise de trophées... Des démarches ont été engagées dans de nombreuses métropoles : Strasbourg, Dijon, Paris, Nantes, Orléans, Toulouse, Lyon.

> L'étude de faisabilité est un indispensable. La FEP recommande la systématisation d'études de faisabilité pour la mise en place du travail en continu et/ou en journée dans les marchés publics et privés.

Les salariés organisent leur vie professionnelle et personnelle en intégrant la donnée du temps partiel

Au moment de l'embauche, 45% des salariés à temps partiel auraient préféré trouver un emploi à temps plein, tandis que 55% d'entre eux déclarent travailler à temps partiel pour des raisons personnelles. S'occuper de ses enfants, exercer une autre activité professionnelle, avoir du temps libre, bénéficier d'un complément de revenu... les raisons sont nombreuses et illustrent la fonction singulière et parfois complémentaire de l'emploi au sein des organisations personnelles.



Source : INSEE - EEC 2022

La majorité des salariés

déclare travailler à temps partiel pour des raisons personnelles

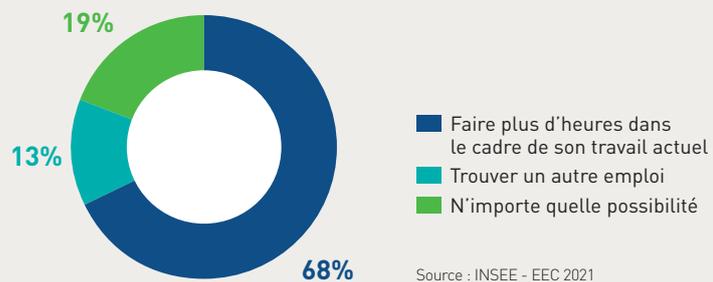
65%

des salariés ne souhaitent pas travailler plus

Source : INSEE - EEC 2022

Interrogés par l'INSEE, 35% des salariés déclarent souhaiter travailler plus, 62% autant et 3% moins. Cela peut s'expliquer par le souhait de se consacrer à d'autres activités, de conserver un équilibre personnel, mais cela peut aussi traduire la difficulté à trouver des solutions pour envisager de travailler davantage (garde d'enfants, temps pour la famille, loisirs, raisons de santé...).

Les salariés souhaitant travailler davantage aimeraient majoritairement pouvoir le faire dans le cadre de leur emploi actuel



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES ET ACCIDENTS DE TRAJET

Le taux collectif de cotisation dans le secteur de la propriété, calculé en fonction de la sinistralité du secteur, est en légère baisse en 2024, à 3,96% pour les entreprises de moins de 20 salariés relevant du régime général à compter du 1er janvier alors qu'il était de 3,98% en 2023, et il est en baisse tendancielle puisqu'il était de 4,3% en 2020.

Note méthodologique de la CNAM concernant l'absence de données 2022

Les données 2022 n'ont pas été publiées par la direction statistique de la direction des risques professionnels de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie. En effet, dans son rapport annuel la CNAM précise les éléments suivants :

« En 2022, compte tenu de la fin des dispositifs de chômage partiel et de la sortie de la crise sanitaire, nous pouvions nous attendre à retrouver des niveaux de sinistres équivalents à 2019. Or, les reconnaissances de sinistres sont en fort recul comparativement à 2021, à la fois concernant le nombre d'accidents du travail (564 189, soit -6,7% par rapport à 2021) et de maladies professionnelles (44 217, soit -6,4%), tandis que les accidents de trajet restent stables (89 483, soit +0,2%). Dans le même temps, le nombre de salariés a retrouvé son niveau de 2019, avec un accroissement de 3% par rapport à 2021. Il s'agit d'une atypie au regard des tendances statistiques. L'Assurance Maladie - Risques professionnels mène des investigations pour expliquer cette baisse, également constatée dans d'autres pays. »

Les maladies professionnelles sont essentiellement des troubles musculo-squelettiques (TMS)



Source : CNAM

Les causes des maladies professionnelles du secteur n'ont pas changé sur la période (97% des maladies professionnelles reconnues ont pour origine des TMS), mais leur nombre a baissé de manière significative par rapport à 2019 (-5,5%). Plus largement, on observe une hausse du nombre de maladies professionnelles reconnues par la CNAM par rapport à 2020. Cependant les chiffres restent inférieurs à ceux de 2019.

À noter que les taux de fréquence ont diminué nettement par rapport à 2019. Le taux de gravité, quant à lui, reste relativement stable. Ceci montrant que les arrêts de travail consécutifs à des accidents ont été plus longs qu'en 2019. Le nombre de décès est de 12 dont 9 identifiés par la CNAM comme étant des malaises.

À noter qu'il n'est pas pertinent de comparer les données de sinistralité de 2021 par rapport à celles de 2020 qui ont été très modifiées par la période de chômage partiel due à la crise Covid. Il est préférable de les rapporter à celles de 2019.

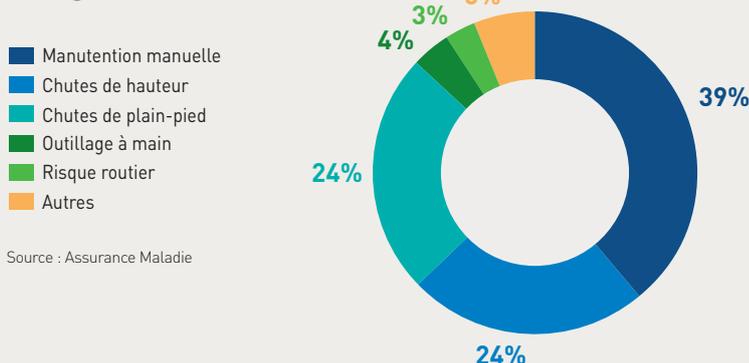
Les accidents de travail sont inférieurs à leurs niveaux d'avant crise



Source : CNAM, Accidents de travail, Nettoyage courant des bâtiments

Avec la reprise de l'activité, le nombre d'accidents de travail augmente en 2021, mais reste inférieur à son niveau d'avant crise sanitaire. Entre 2019 et 2020, les accidents du travail avaient enregistré une baisse importante de -18%.

Répartition des accidents du travail suivant le risque à l'origine de l'accident



Source : Assurance Maladie

Les principales causes des accidents sont la manutention manuelle

(-2 points par rapport à 2020), les chutes de hauteur (-1 point) et les chutes de plain-pied (+3 points).

La répartition des accidents de travail par âge est en corrélation avec la pyramide des âges du secteur : près de 6 cas sur 10 concernent des personnes qui ont entre 40 et 59 ans.



Source : Assurance Maladie, Accidents de trajet, Nettoyage courant des bâtiments

Les accidents de trajets constituent également un risque

Le nombre d'accidents de trajet augmente sensiblement en 2021. 6 cas sur 10 sont dus à des pertes de contrôle de véhicule et à des glissades. Il est à noter cependant que le nombre de décès liés à des accidents de travail a baissé en 2021 par rapport à 2020 et redevient comparable à 2019 (5 décès).

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE SANTÉ AU TRAVAIL



Au-delà des textes réglementaires, la maîtrise des risques professionnels est à la fois un enjeu humain, social et économique. La fréquence des accidents de travail dans le secteur est supérieure à la moyenne nationale et les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent 96% des maladies professionnelles.

Pour répondre à ces enjeux, le Monde de la Propreté a mis en place un programme national de prévention des TMS qui a pour grands objectifs de développer la performance globale de l'entreprise, acquérir une compétence de prévention et agir auprès des donneurs d'ordres et concepteurs de bâtiment, notamment à travers un guide dédié à la conception de bâtiments adaptés à l'exercice du métier d'agent de propreté. Depuis son lancement en 2010, plus de 800 entreprises se sont engagées dans la démarche de prévention des risques professionnels (plus de 1 100 animateurs prévention TMS formés et certifiés). Cette formation action a été mise à jour en 2023 pour renforcer l'accompagnement du dirigeant et de l'entreprise vers une structuration de la démarche de prévention des TMS afin d'assurer la pérennité de la politique de prévention mise en place. En consolidant l'ensemble des plans d'action issus de ces formations, la profession a mis à disposition de toutes les entreprises du secteur, une synthèse de ces actions de prévention par typologie de chantier (tertiaire, immeuble d'habitation, école, hôtellerie...), un outil pour le choix du matériel et deux supports à destination des personnes en charge du démarrage des chantiers ou de leur cotation afin de mieux prendre en compte les éléments qui pourraient devenir des causes d'apparition des TMS. Ce bilan des plans d'action montre une implication quasi systématique des clients

dans la démarche de prévention des TMS et une diversité d'actions au-delà du champ « technique » (organisation, management, formation). Par ailleurs, ce sont près de 10 600 salariés (agents, chefs d'équipe) qui ont suivi et ont obtenu une certification Acteur Prévention Secours (APS) Propreté.

Le Monde de la Propreté met aussi à disposition des entreprises divers outils en ligne, destinés à aider, notamment les TPE/PME, à concevoir, déployer et animer au quotidien leur politique Santé & Sécurité au Travail :

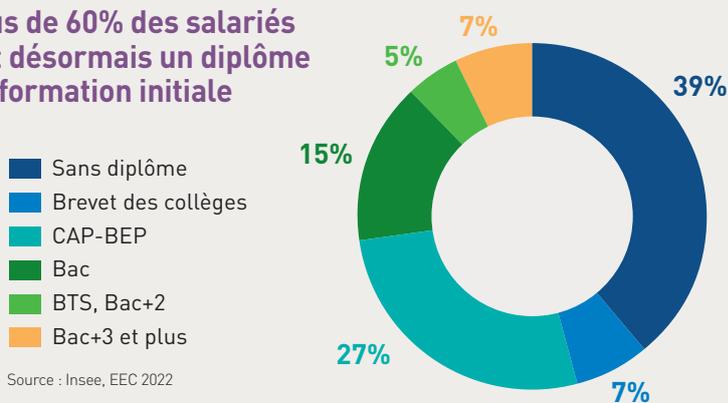
- > un ensemble d'outils pour l'analyse et la prévention des risques professionnels : fiches d'évaluation des principaux risques, DUERP, PAP, PDP ;
- > un diagnostic des bonnes pratiques de management de la S&ST, facilitant la conception et le pilotage au quotidien d'une politique S&ST en lien avec toutes les fonctions (commercial, achats, RH...) ;
- > une offre de formation en ligne spécifique S&ST Propreté en parfaite adéquation avec ces outils se composant de 4 modules thématiques, en distanciel, comportant chacun un atelier collectif avec des apports, des échanges entre pairs et une mise en pratique immédiate ainsi qu'un entretien individuel de conseil personnalisé pour soutenir la mise en pratique.

Le Monde de la Propreté a mis en place un partenariat avec l'APAVE afin de proposer aux entreprises de propreté de former leurs salariés à l'intervention en présence d'amiante. Ainsi les formations amiante sous-section 4, encadrants et opérateurs, sont proposées dans 10 centres de formation répartis sur le territoire et financées par le Fare Propreté.

LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES SALARIÉS

La part des salariés sans diplôme, qui représentait près de 70% des salariés en 1995, a baissé significativement depuis 20 ans. Elle est à présent de 39% des salariés. La proportion des salariés ayant obtenu le baccalauréat a doublé sur la période et le nombre de salariés diplômés d'un CAP ou d'un BEP croît progressivement.

Plus de 60% des salariés ont désormais un diplôme de formation initiale



Source : Insee, EEC 2022

Une filière initiale diplômante et certifiante

La filière diplômante, qui s'articule autour de diplômes, titres professionnels, TFP et CQP, est accessible en formation initiale pour les jeunes via les lycées professionnels, en alternance et en formation continue via le réseau des centres INHNI et les organismes de formation habilités. Pour accompagner les alternants de moins de 26 ans préparant l'un des diplômes de la filière, la profession a mis en place un fonds d'aide (FAJA). Celui-ci soutient les jeunes dans leur alternance afin de sécuriser leur parcours en leur proposant notamment des aides au permis de conduire ou des solutions d'hébergement.

- > CAP Agent de Propreté et d'Hygiène (APH)
- > Bac Pro Hygiène Propreté et Stérilisation (HPS)
- > BTS Métiers des Services à l'Environnement (MSE)
- > Titre certifié de niveau 6 (Bac +3) Responsable Développement Hygiène, Propreté et Services (TCN6)
- > MBA Spécialisé (Bac +5) Manager de la stratégie commerciale (TCN7)
- > TFP/CQP Agent Machiniste en propreté
- > TFP/CQP Agent d'Entretien et de Rénovation en propreté
- > TFP/CQP Chef d'Équipe en propreté
- > CQP Laveur de vitres spécialisé travaux en hauteur
- > CQP Agent de maintenance multitechnique immobilière
- > CQP Chef d'équipe en maintenance multitechnique immobilière et en propreté
- > CQP Chef de site en propreté
- > CQP Responsable de secteur en propreté
- > TP Agent de propreté et d'hygiène

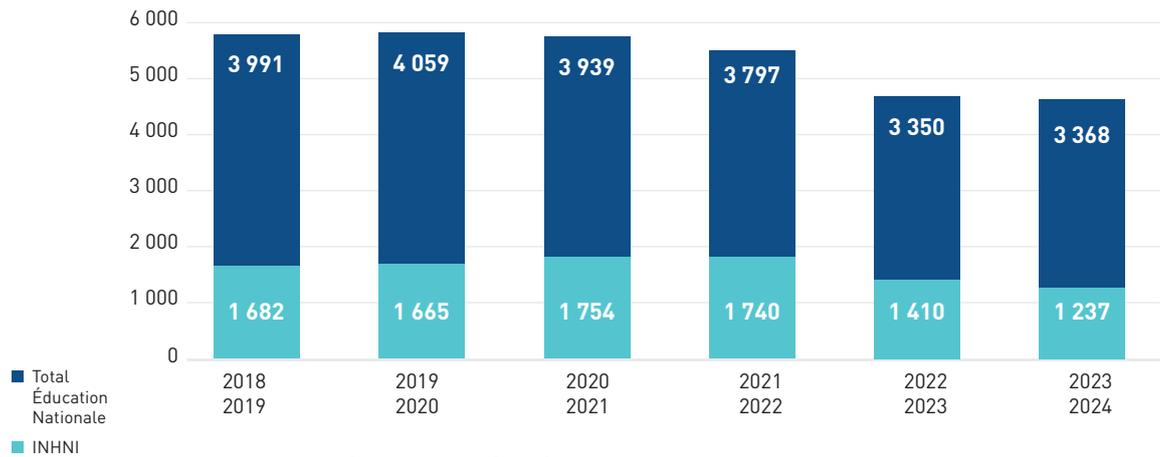
Près de **5 000** jeunes en formation initiale dans les métiers de la propreté



8 centres INHNI préparant ces diplômes et titres sont répartis sur l'ensemble du territoire.



La filière de formation initiale de la propreté via les établissements INHNI (apprentissage) et les lycées professionnels compte près de 5 000 jeunes pour la rentrée 2023/2024



Source : Monde de la Propreté

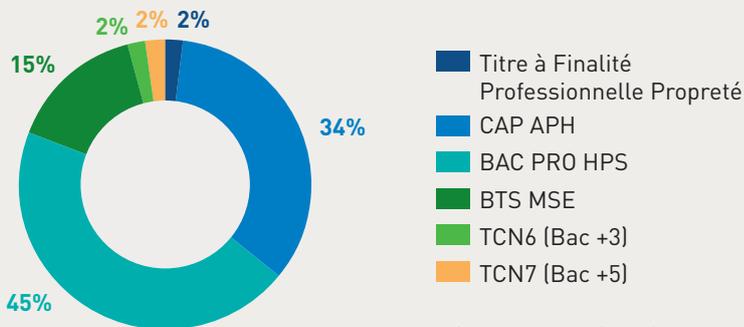
La profession constate une légère baisse de la rentrée des apprentis dans ses métiers. Le secteur poursuit son plan d'attractivité afin de valoriser les formations proposées, les métiers de la propreté et présenter l'ensemble des opportunités de carrière.



FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER LES EMPLOIS DU SECTEUR

Afin d'inciter les jeunes et adultes demandeurs d'emploi à intégrer le secteur, les acteurs du Monde de la Propreté réalisent différentes actions : participation à des salons d'information et d'orientation régionaux et nationaux, réalisation d'informations collectives auprès de publics en recherche d'emploi, démonstrations. Les jeunes en formation font aussi rayonner la profession lors de leur participation à des événements d'envergure comme les Worldskills et des concours tels que « le Meilleur apprenti de France ». La communication digitale sur les réseaux sociaux constitue un canal incontournable d'information des jeunes et des adultes.

La répartition des effectifs de la filière de formation initiale



Source : Monde de la Propreté

Les contrats en alternance dans le secteur

En 2023, 2 935 contrats d'apprentissage et 3 461 contrats de professionnalisation ont été signés dans les entreprises du secteur et dans les GEIQ Propreté*.

*Pour répondre aux difficultés de recrutement et faciliter l'insertion durable, plus de 500 entreprises de propreté de toutes tailles pilotent ensemble les 10 Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ Propreté) qui interviennent sur 40 bassins d'activité (plus de 1 600 contrats de professionnalisation conclus en 2023, représentant près de la moitié des contrats de professionnalisation).

Près de **6 400 contrats en alternance débutés** en 2023 au sein des entreprises de propreté

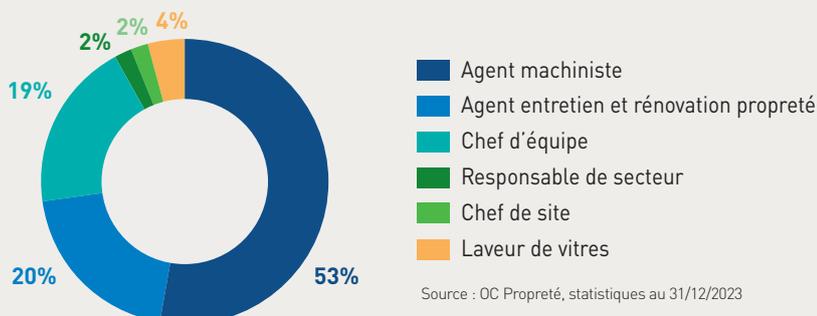
Source : Données AKTO 2023

Des certifications métier pour professionnaliser les salariés du secteur

En plus de la filière des CQP/TFP, la profession compte aussi d'autres certifications – portées par l'OC Propreté - telles que les Certificats Acteur Prévention Secours (Agent, Chef d'équipe) ou la certification animateur Prévention TMS qui permettent le développement des compétences des salariés sur les aspects de santé et sécurité au travail.

40 007 CQP délivrés depuis 2007

Le CQP agent machiniste en propreté est le plus demandé



Source : OC Propreté, statistiques au 31/12/2023

Les femmes représentent 51% des candidats aux CQP

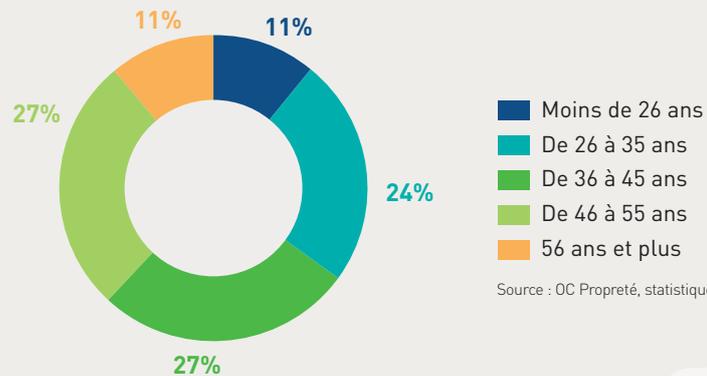
Les CQP d'agent machiniste et d'agent d'entretien et de rénovation attirent presque autant d'hommes que de femmes. Les CQP de chef d'équipe et de chef de site accueillent une majorité de femmes tandis que celui de laveur de vitres compte 89% d'hommes dans ses effectifs.



Des CQP pour les encadrants opérationnels

Afin de permettre aux entreprises de disposer d'encadrants formés et opérationnels, la profession a mis en place un CQP responsable de secteur, ainsi qu'un CQP à destination des chefs de site ou futurs chefs de site qui leur permet de développer leurs capacités à manager leurs collaborateurs, organiser les chantiers et entretenir la relation client au quotidien. Ce CQP pour les chefs de site fait l'objet d'une démarche d'inscription au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La formation pour l'obtention de ces CQP est réalisée par l'INHNI. Un nouveau format sera lancé en 2024 afin d'accroître le nombre d'encadrants opérationnels formés.

Toutes les tranches d'âges sont bien représentées parmi les candidats aux CQP/TFP



Source : OC Propreté, statistiques au 31/12/2023



RENFORCER LA MAÎTRISE DES COMPÉTENCES CLÉS DES SALARIÉS



Depuis près de 20 ans, la branche s'est engagée pour la maîtrise des savoirs de base et dans la lutte contre l'illettrisme. Cette politique a pour objectif l'intégration de personnes peu qualifiées puis leur inscription dans un processus de professionnalisation. Elle permet également de développer les compétences des salariés en place et de favoriser leur accès aux certifications du secteur. Pour répondre aux évolutions techniques et organisationnelles qui ont entraîné de nouveaux besoins pour les entreprises, les clients et les salariés, le dispositif ne cesse de s'enrichir d'année en année. Afin de garantir l'acquisition des compétences clés de la Propreté, il prévoit :

- > la formation « Clés en main » avec un référentiel spécifique de la propreté,
- > une validation continue des compétences acquises en formation,
- > un certificat « Maîtrise des compétences clés de la Propreté » (MCCP) qui garantit l'acquisition des compétences clés de la propreté,
- > le nouveau certificat professionnel CléA adapté aux métiers de la Propreté.

L'année 2023 marque une forte augmentation avec 557 candidats présentés à la certification, soit plus du double de l'année 2022.

FORMATION CONTINUE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Près de **53 000 stagiaires** en formation continue en 2023

922 000 heures

c'est le nombre d'heures de formation consacrées aux salariés de la branche ayant bénéficié d'un financement par AKTO (à noter que ce chiffre ne représente pas l'intégralité des heures de formations réalisées par les salariés des entreprises de propreté car toutes les heures de formation ne font pas l'objet d'un financement par AKTO)

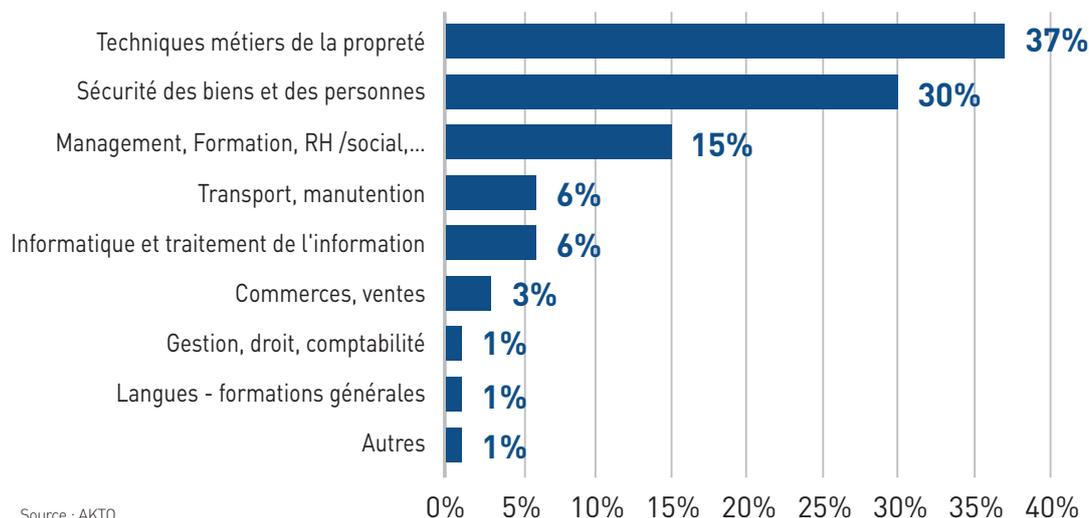
Source : AKTO

18h

c'est la durée moyenne de formation des salariés en 2023

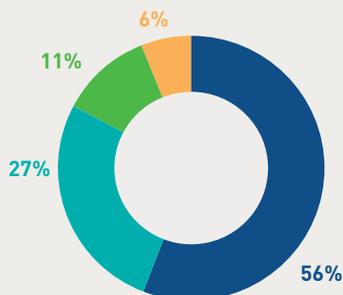
Source : AKTO

Les « techniques métiers » restent les formations les plus mises en œuvre par les entreprises



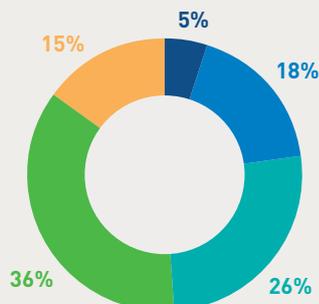
Source : AKTO

La majorité des stagiaires sont des agents de service



■ Agent de service
■ Employé
■ Agent de maîtrise et professions intermédiaires
■ Cadre

51% des stagiaires ont plus de 45 ans



■ Moins de 25 ans
■ de 25 à 34 ans
■ de 35 à 44 ans
■ de 45 à 55 ans
■ 56 ans et plus

Source : AKTO



● LES ANNÉES DE RÉFÉRENCE

Ce document présente les données les plus à jour possibles à la date de sa parution. Certaines sources permettent de donner des résultats pour 2023, tandis que d'autres sources publiques correspondent à l'année 2022 ou 2021. Ce choix méthodologique permet de présenter les données les plus récentes mais demande une vigilance particulière du lecteur, afin de ne pas rapprocher indûment deux chiffres qui ne sont pas de la même année.

● LES SOURCES PUBLIQUES

- > INSEE : ESANE, DADS, REE-SIRENE, Indice des prix, EEC (Enquête Emploi en Continu)
- > Banque de France
- > DARES
- > URSSAF – ACOSS
- > Assurance Maladie

● LES SOURCES DE BRANCHE

- > GIE Monde de la Propreté, FEP, Fare Propreté, INHNI (organisme de formation), OC Propreté
- > AKTO (Opérateur de Compétences, OPCO), Observatoire des métiers et des qualifications
- > AG2R : organisme de prévoyance de la branche

● LA GRANDE ENQUÊTE SECTORIELLE BISANNUELLE

Cette édition présente les résultats de la dernière grande enquête sectorielle réalisée en 2023 sur l'exercice 2022. 271 entreprises ont répondu à l'enquête. Elles sont de toutes tailles, de toutes localisations géographiques et représentent 173 712 salariés. Afin de tendre vers une représentativité des caractéristiques socio-économiques du secteur, les données de l'enquête ont été redressées.



